

PETR Centre Ouest Aveyron

ENTRE

Le PETR Centre Ouest Aveyron

Représenté par Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président,
Ci-après désigné par le PETR Centre Ouest Aveyron,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Valérie Michel-Moreaux, Préfet de l'Aveyron,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Centre Ouest Aveyron autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

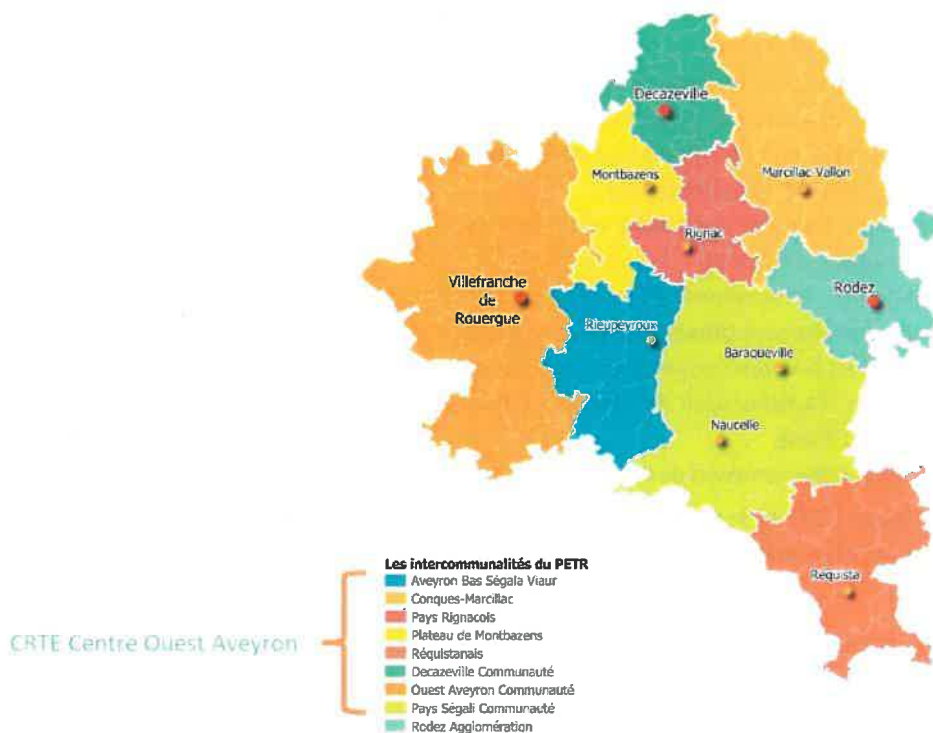
1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du **PETR Centre Ouest Aveyron** et ses partenaires ont souhaité s’engager dans cette démarche de contractualisation.

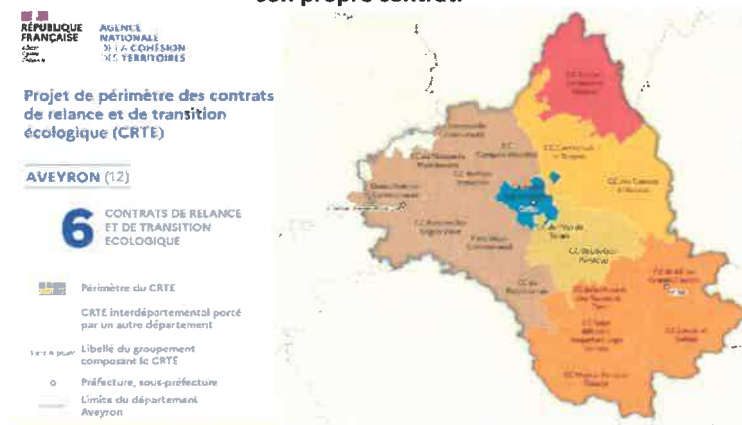
Le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Ouest Aveyron a été créé le 21 janvier 2015 suite aux réflexions nationales menées sur l’organisation des territoires et notamment en application de la loi de modernisation de l’action publique et de l’affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. **Il regroupe 8 communautés de communes et une communauté d’agglomération.**

Le PETR offre un cadre d’action pertinent pour répondre aux enjeux de développement qui dépassent le cadre des intercommunalités et nécessitant une mutualisation des ressources et compétences. Il mobilise une ingénierie dédiée à la conduite de projets sur le territoire du Centre Ouest Aveyron et constitue un territoire organisé, interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels qui souhaitent territorialiser leur politique.

Cette coopération interterritoriale permet à des territoires d’agir ensemble et de conjuguer leurs forces pour faire face à des enjeux partagés et assurer leur développement commun. Elle leur permet d’exercer des solidarités nouvelles, en recherchant des synergies et des réciprocitys.



Le périmètre du CRTE Centre Ouest Aveyron comprend 8 communautés de communes, Rodez Agglomération ayant son propre contrat.



DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET PROGRAMMES EN COURS

- Le Contrat territorial Occitanie 2018-2021 et 2022-2027
- Le programme LEADER Centre Ouest Aveyron 2014-2022
- Le plan Paysage du PETR Centre Ouest Aveyron en cours d'élaboration
- Le contrat Territoires d'industrie Aurillac-Figeac-Rodez dont relève le PETR Centre Ouest Aveyron
- Les contrats Bourgs Centres Occitanie signés avec la Région Occitanie, le Conseil départemental de l'Aveyron, le PETR Centre Ouest Aveyron, les communes de Aubin – Cransac, Baraqueville – Naucelle, Conques en Rouergue, Decazeville, Firmi, Marcillac-Vallon – Saint-Christophe, Najac – La Fouillade, Réquista, Rignac, Villefranche de Rouergue, Villeneuve d'Aveyron et leurs EPCI
- Les contrats Bourgs Centres Occitanie signés avec la Région Occitanie, le Conseil départemental de l'Aveyron, le PETR Centre Ouest Aveyron, les communes de Luc-La Primaube, Olemps, Le Monastère, Sainte Radegonde, Onet le Château, Sébazac Concoures, Druelle Balsac et Rodez Agglomération
- Les contrats Grands Sites Occitanie de Rodez, Conques et Bastides et Gorges de l'Aveyron
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Villefranche de Rouergue pour la durée de 2018 à 2024
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Rodez
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Villefranche de Rouergue
- Le quartier Prioritaire de la politique de la ville d'Onet le Château
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Baraqueville – Naucelle, Decazeville, Marcillac-Vallon, Réquista, Rieupeyroux et Rignac pour la durée de 2021 à 2026
- Le SPR (Site Patrimonial Remarquable) approuvé de Rodez Agglomération
- Le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) de la Bastide de Villefranche de Rouergue en cours de réalisation
- Le ou les programmes de renouvellement urbain engagé(s) :
Opération de revitalisation du centre bourg de Decazeville valant OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) – Decazeville communauté – 2017-2022
PLH (Plan Local de l'Habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général) et OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain) de Rodez Agglomération
PLH (Plan Local de l'Habitat) de Ouest Aveyron Communauté en cours d'élaboration
OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain) de la commune de Villefranche de Rouergue en cours d'étude
PIG (Programme d'Intérêt Général) Départemental de L'Aveyron 2019-2024
- Le Contrat de Transition Ecologique (CTE) de Rodez Agglomération
- Le contrat local de santé de Rodez Agglomération signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Article 2 – Ambition du territoire du PETR Centre Ouest Aveyron

Depuis 2015, le PETR offre un cadre d'action en appui aux EPCI au regard d'une vision stratégique commune et partagée. Sur le précédent mandat, le PETR s'est donc doté d'un 1^{er} projet de territoire qui a été actualisé pour la période 2020-2026. En effet, notre territoire doit renforcer sa capacité collective de veille et de prospective pour orienter ou réorienter sa perception de développement au regard d'un contexte en permanente évolution.

Ce projet de territoire servira de base à l'élaboration de nos nouveaux dispositifs contractuels avec nos partenaires financiers. Dans un premier temps, ce projet de territoire a permis de construire le CRTE selon la méthodologie suivante :

Une capitalisation des acquis

Au regard des nombreux travaux menés au cours de la période 2015-2020, le parti pris est de **valoriser les acquis collectifs** au travers d'une approche intégrée de l'ensemble de ces réflexions et documents cadres.

Les stratégies territoriales du PETR ayant alimenté le projet de territoire sont les suivantes :

- SCoT approuvé en 2020 dont le diagnostic a été actualisé en décembre 2018
- Contrat territorial Occitanie 2018-2021
- Contrat de ruralité 2017-2020
- Projet de territoire 2017-2020
- Programme LEADER 2015-2023
- PCAET

Concernant le diagnostic, il est prévu une compilation et une actualisation des éléments déjà existants dont la traduction se fera au travers d'une « **Synthèse parlante** » permettant au travers de quelques indicateurs clefs d'appréhender les enjeux territoriaux.

Une construction partenariale

- En lien étroit avec les EPCI membres du PETR
 - ⇒ L'ensemble de ces documents ont fait l'objet d'un examen en comité technique avec les EPCI du territoire
 - ⇒ Et en bureau du PETR composé d'élus représentant les 9 EPCI du PETR
- Avec les communes du territoire
 - ⇒ Organisation d'une conférence des maires
- En concertation avec les forces vives du Centre Ouest Aveyron
 - ⇒ Consultation d'une quarantaine de partenaires

L'ensemble de ces travaux ont permis une actualisation du projet de territoire avec la définition d'une stratégie 2020-2026 articulée autour des enjeux suivants :

ACTUALISATION DES DÉFIS 2020- 2026



Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes en s'appuyant sur le projet de territoire :



Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent les objectifs et effets attendus, le descriptif de la typologie des projets, des exemples de projets et des indicateurs d'évaluation. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit sur le PETER de :

- Programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, Territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Contrats de l'Etat transversaux comme les Contrats de Transition Écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en *conservant* la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Une première liste non exhaustive d'actions du CRTE ayant fait l'objet d'une validation par l'Etat en 2021 est jointe en annexe 2. Elle comprend notamment les projets ayant bénéficié de DETR et de DSIL Transition énergétique.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources, et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE, avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, sont listés dans le contrat, dans chaque fiche descriptive. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Les actions de coopération interterritoriales font l'objet, dans l'axe transversal du CRTE Centre Ouest Aveyron, d'une fiche spécifique « Fédérer » qui vise à nouer des coopérations intelligentes entre et avec d'autres territoires, à plusieurs échelles pour une meilleure efficacité et cohérence des actions. Cf p 49. Il s'agit de voir le territoire comme un métabolisme territorial prenant en compte les réciprocitys et complémentarités entre les territoires, au lieu d'une liste de fonctions à conduire par des entités spécialisées les unes à côté des autres. Cette approche systémique doit permettre d'inventer des façons de faire autrement et de tisser de nouvelles coopérations et mutualisations territoriales dans la concertation. En effet, l'efficacité et la cohérence des actions reposent souvent sur la pertinence de l'échelle de mise en œuvre. Il s'agit ainsi de construire des partenariats d'intérêts conjoints aux échelles appropriées permettant des complémentarités vertueuses : ville-campagne, centre-périphérie mais aussi, entre les villes, les campagnes, les filières, les acteurs...

Les principes de cette fiche s'appliquent de fait au périmètre du CRTE mais aussi au périmètre du PETR et donc à Rodez Agglomération.

Un accent particulier a donc été mis sur la coopération interterritoriale avec le CRTE de Rodez Agglomération, appuyée par les bénéfices mutuels que peuvent s'apporter les territoires urbains et ruraux :

Coopération interterritoriale avec le CRTE de Rodez Agglomération *des bénéfices mutuels pour les territoires urbains et ruraux*

Même si le périmètre du CRTE du PETR n'inclut pas Rodez Agglomération, il a été fait le choix d'analyser le territoire en prenant en compte cette entité urbaine. En effet, les 8 EPCI du CRTE sont, dans bien des domaines, directement impactés par la proximité et donc l'influence de l'agglomération, comme cette dernière est étroitement dépendante des ressources des zones plus rurales.

Sa position centrale au cœur du département de l'Aveyron et la présence de la quasi-totalité des fonctions métropolitaines supérieures, font de Rodez Agglomération le principal pôle de flux du grand bassin de vie, de sorte que les territoires alentours sont très marqués par cette attractivité. Ce profil territorial induit ainsi des interdépendances inévitables pour les populations et le développement de ces territoires.

Il est donc important d'encourager les complémentarités et les réciprocitys entre les espaces ruraux, périurbains et urbains autour de projets fédérateurs dans des domaines propices à activer des démarches de coopération territoriale telles que :

- **Les politiques alimentaires et l'agriculture** : L'orientation 2 du CRTE de Rodez Agglomération a pour ambition le développement d'une véritable filière d'agriculture et d'alimentation durable et l'objectif stratégique 2 du PETR vise à soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux. De fait, une action commune, pour le moins concertée, semble envisageable, d'autant plus que le projet voulu par Rodez Agglomération peut dépendre, dans une perspective de garantir des apports quantitatifs suffisants et diversifiés, d'un approvisionnement extérieur mais proche de son propre territoire ;
- **Le tourisme** : Le patrimoine paysagé et architectural ainsi que culturel et de loisir peut trouver de nombreuses complémentarités entre les offres touristiques de territoires voisins. A titre d'exemple peut être citée la « Route Soulages » qui associe autour de l'œuvre de l'artiste Pierre Soulages, les musées ruthénois, Soulages et Fenaille, le musée des arts et métiers traditionnels de Salles-la-Source et l'abbatiale de Conques. Dans un souhait partagé de mettre en tourisme le territoire pour Rodez Agglomération (orientation 1) et de structurer et mailler une offre touristique innovante et différenciante pour le PETR (Objectif stratégique 3) d'autres actions seront à étudier.
- **La mobilité** : De fait, les enjeux de mobilité dépassent les limites administratives. Une réflexion commune pourrait être envisagée.
- **La transition énergétique** : Le territoire relativement restreint de Rodez Agglomération, ainsi que des contraintes particulières dues à la densité de population, à l'obligation de protection du patrimoine architectural et paysager, à la zone de servitude aéronautique, ... contraignent le développement de l'ensemble des solutions de production d'énergies renouvelables. Un travail collaboratif avec le territoire du PETR pourra être établi dans la recherche d'un équilibre Offre (production) / Demande (consommation).
- **L'urbanisme** : Notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire, ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits, sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat territorial de relance et de transition écologique, le territoire du PETR Centre Ouest Aveyron assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté(e) d'animateurs(trices) chargés(es) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef(fe) de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec

les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage, à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

Les engagements de la région seront complétés ultérieurement à l'issue des démarches en cours.

6.5. Engagements du Département

Faire de l'Aveyron une référence, un département ayant la capacité d'associer modernité et authenticité est une ambition qui guide la collectivité départementale et se traduit dans un projet de mandature audacieux. L'Aveyron est riche d'un patrimoine et de ressources que beaucoup lui envient, ses territoires pluriels participent à l'identité aveyronnaise.

Investi des Solidarités Humaines et Territoriales par la loi, le Département est présent au quotidien dans la vie des Aveyronnais. La promotion de son territoire, aux fins d'accueil de nouvelles populations, compétences et savoirs, est par ailleurs une préoccupation majeure. Il s'emploie fort logiquement à réunir toutes conditions qui participent du « Bien vivre en Aveyron ». A ce titre, le Département est un partenaire privilégié des collectivités et structures qui œuvrent en ce sens.

Une prise en compte encore plus aboutie des considérations environnementales est également un objectif qu'il s'est fixé pour répondre à l'enjeu associé à la transition écologique.

A l'aune des objectifs précités et des compétences qui sont les siennes, le Département sera solidaire des initiatives et projets du territoire qui participent de la mise en œuvre du CRTE et des orientations auxquelles il souscrit. Le moment venu, et tenant compte du calendrier des opérations, les projets correspondants seront appréhendés selon les dispositifs en vigueur et modalités qui leurs sont attachées et des disponibilités financières. A cet effet, il appartiendra aux porteurs de projet d'adresser au Président du Département les dossiers afférents. Si besoin, des éléments complémentaires pourront être sollicités pour bien appréhender les contours du projet.

Enfin, en écho aux besoins constatés, et pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions, le Département entend également développer plus encore son offre en ingénierie, qu'il s'agisse de la mobilisation des compétences présentes dans ses services ou agences au rang desquelles Aveyron Ingénierie.

6.6. Engagements de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages.

A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Le développement de l'agro écologie, que l'Agence peut accompagner, constitue par ailleurs un enjeu très important tant sur le plan de la gestion quantitative que pour la protection de la qualité de l'eau et l'intégration des conséquences du changement climatique.

L'Agence s'engage par ailleurs à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet du territoire à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11e programme d'intervention (2019-2024) et de ses disponibilités financières.

6.7. Engagements des opérateurs publics

Des opérateurs publics pourront en cas de besoin participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Leur désignation ainsi que leur mode d'association seront précisés dans le cadre de la mise en œuvre du CRTE.

6.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.9. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du Plan France Relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le Comité stratégique du plan de relance et le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du PETR, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du PETR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Liste des membres :

- *Services de l'Etat*
- *PETR*
- *Conseil départemental*
- *Conseil Régional*
- *Autres Partenaires associés en fonction des besoins*

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée. Ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Enjeu 1 : Développement économique équilibré

Indicateurs	Références	Objectifs
Nombre projets inscrits territoire industrie (Tdl)	12	20
Nombre Commerces		5
Part de la SAU en Agriculture Biologique (Observatoire des Territoires)	7.3 %	
Nombre de nuitées touristiques (ADT 12)		
Nombre d'étudiants enseignement supérieur (Observatoire des Territoires)	2 708 (2020)	3 000

Enjeu 2 : Vitalité et attractivité du territoire

Indicateurs	Références	Objectifs
Population municipale (INSEE – Projection SCoT))	154 570 hb	159 000 hb
Nombre de PLUi en vigueur	3	6
Nombre de classement de type SPR et de labellisation (PAH, Unesco)	6	8
Densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 hb	71.8 (2020)	80

Enjeu 3 : Adaptation et résilience environnementale

Indicateurs	Références	Objectifs
Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) global (ATMO)	1 425 754 t eq CO2	790 000 t eq Co2
Emission de GES liée à la mobilité (ATMO)	352 088 t eq CO2	330 000 t eq Co2
Consommation énergétique (Pictostat)	3 756 749 MWh	2 300 000 MWh
Production d'Énergie Renouvelable (Pictostat)	578 569 MWh	1 000 000 MWh
Autonomie énergétique (Pictostat)	13.8%	30%

Orientation 4 : solidarité territoriale, coopération et transition écologique

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de comités techniques	3.5 par an	6

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat est conclu pour la période 2021-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

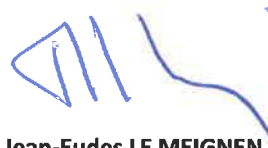
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Signé à Rodez le 20 décembre 2021



Valérie MICHEL-MOREAUX
Préfet de l'Aveyron



Jean-Eudes LE MEIGNEN
Président du PETR Centre Ouest Aveyron

Signature des partenaires associés

Arnaud VIALA

Président du Conseil Départemental de l'Aveyron



Carole DELGA

Présidente du Conseil Régional Occitanie

Guillaume CHOISY

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PETR CENTRE OUEST AVEYRON



Préambule

Depuis 2015, le PETR offre un cadre d'action en appui aux EPCI au regard d'une vision stratégique commune et partagée.

Sur le précédent mandat, le PETR s'est donc doté d'un 1^{er} projet de territoire qui a été actualisé pour la période 2020-2026.

En effet, notre territoire doit renforcer sa capacité collective de veille et de prospective pour orienter ou réorienter sa perception de développement au regard d'un contexte en permanente évolution.

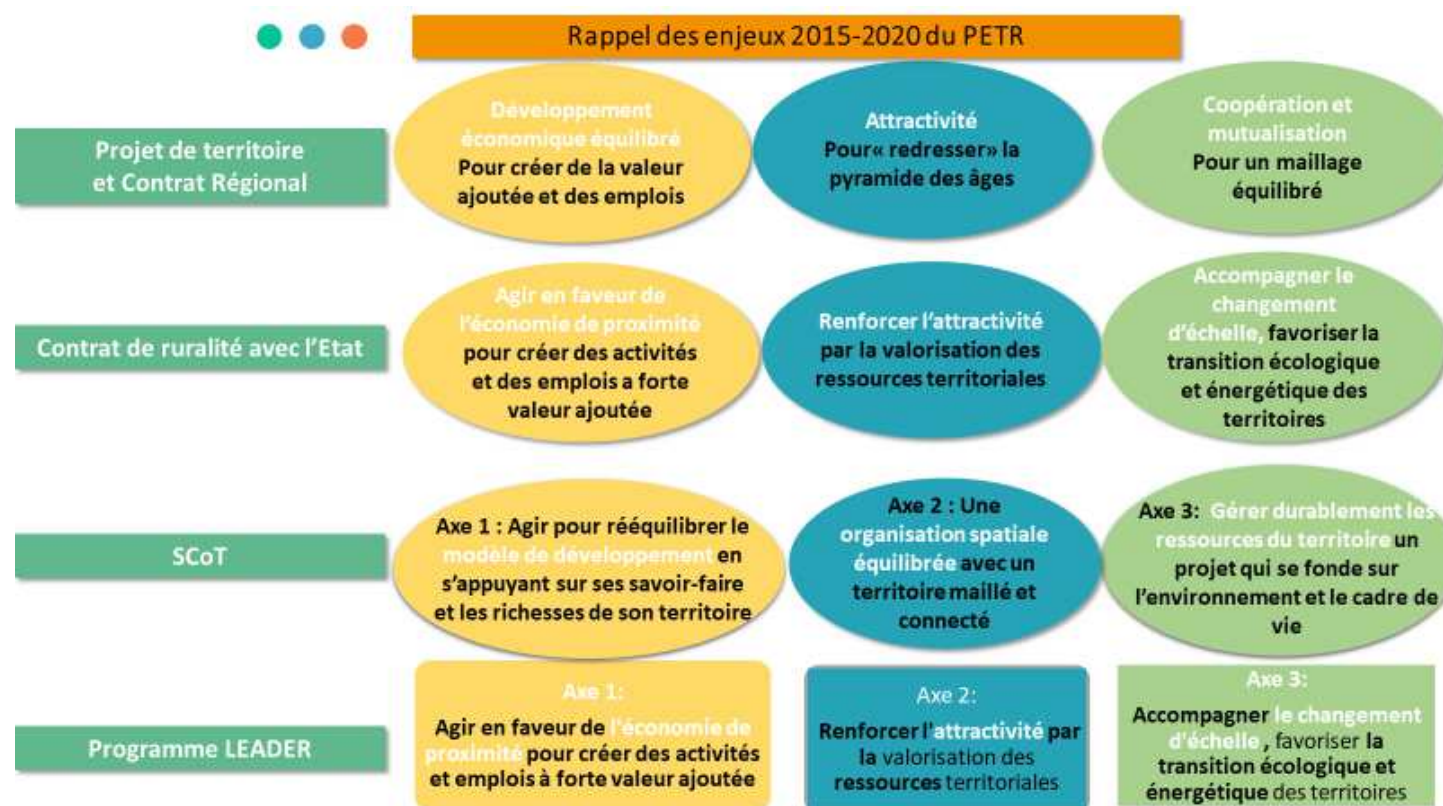
Ce projet de territoire a permis de construire le CRTE selon la méthodologie suivante :

Une capitalisation des acquis

Au regard des nombreux travaux menés au cours de la période 2015-2020, le parti pris est de **valoriser les acquis collectifs** au travers d'une approche intégrée de l'ensemble de ces réflexions et documents cadres.

Les stratégies territoriales du PETR ayant alimenté le projet de territoire sont les suivantes :

- SCoT approuvé en 2020 dont le diagnostic a été actualisé en décembre 2018
- Contrat territorial Occitanie 2018-2021
- Contrat de ruralité 2017-2020
- Projet de territoire 2017-2020
- Programme LEADER 2015-2023
- PCAET



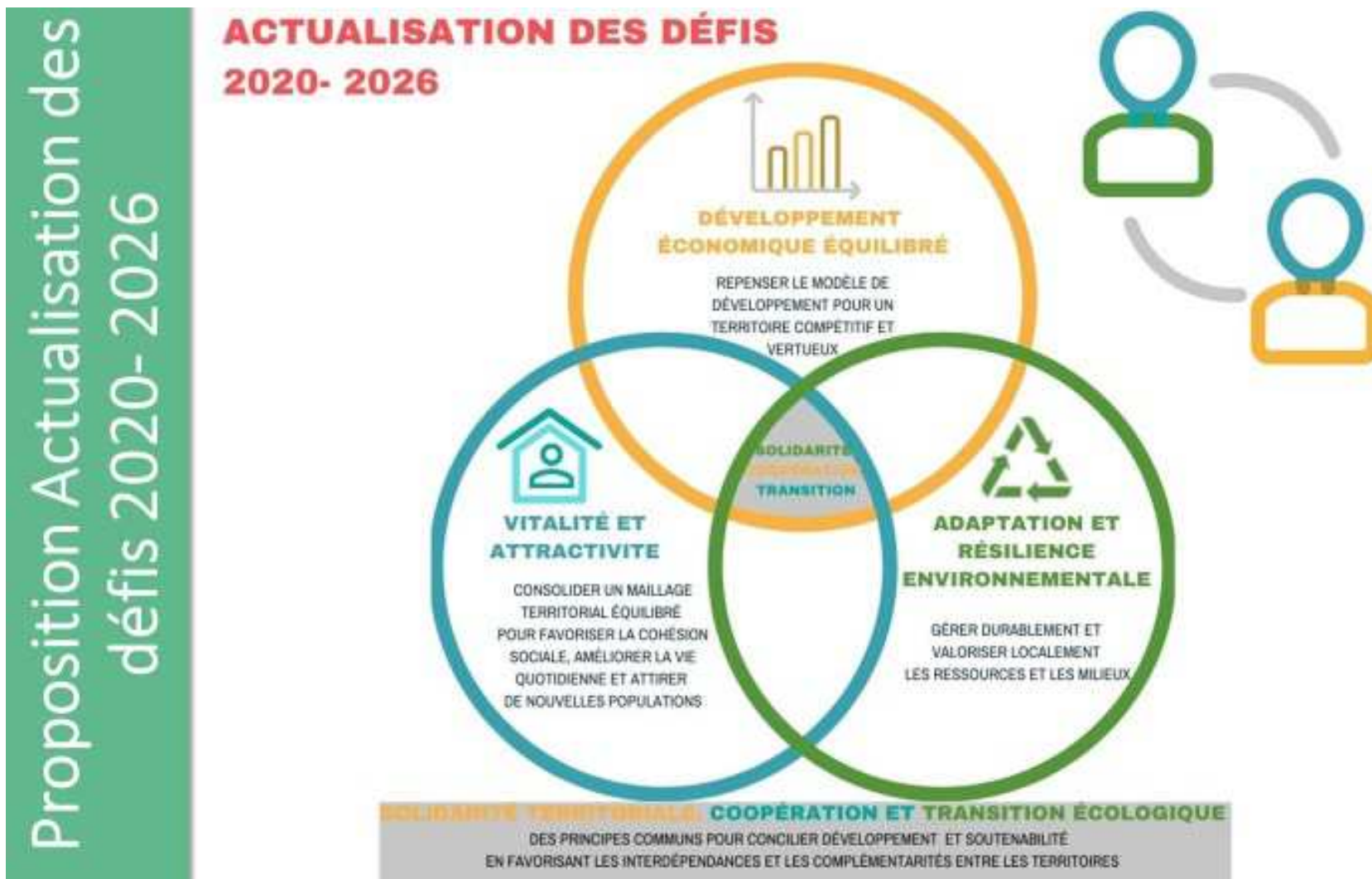
Concernant le diagnostic, il est prévu une compilation et une actualisation des éléments déjà existants dont la traduction se fera au travers d'une « **Synthèse parlante** » permettant au travers de quelques indicateurs clefs d'appréhender les enjeux territoriaux

Une construction partenariale

- En lien étroit avec les EPCI membres du PETR
 - ⇒ L'ensemble de ces documents ont fait l'objet d'un examen en comité technique avec les EPCI du territoire
 - ⇒ Et en bureau du PETR composé d'élus représentant les 9 EPCI du PETR

- Avec les communes du territoire
 - ⇒ Organisation d'une conférence des maires
- En concertation avec les forces vives du Centre Ouest Aveyron
 - ⇒ Consultation d'une quarantaine de partenaires

L'ensemble de ces travaux ont permis une actualisation du projet de territoire avec la définition d'une stratégie 2020-2026 articulée autour des enjeux suivants :



Le présent contrat fixe les objectifs stratégiques suivants :



REPENSER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR
UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET VERTUEUX



CONSOLIDER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ POUR
FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, AMÉLIORER LA VIE
QUOTIDIENNE ET ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS



GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LOCALEMENT
LES RESSOURCES ET LES MILIEUX

Objectifs Stratégiques

1 ACCOMPAGNER LE TISSU
ÉCONOMIQUE VERS UN MODÈLE
PLUS DURABLE ET
RESPONSABLE

2 SOUTENIR LES SYSTÈMES
AGRICOLLES ET ALIMENTAIRES
TERRITORIAUX

3 STRUCTURER ET MAILLER UNE
OFFRE TOURISTIQUE INNOVANTE
ET DIFFÉRENCIANTE

4 ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES
COMPÉTENCES POUR RÉPONDRE
AUX BESOINS DES FILIÈRES
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

5 S'ENGAGER DANS UN AMÉNAGEMENT
DURABLE ET HARMONIEUX
POUR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ,
CONNECTÉ ET SOLIDAIRE

6 RÉVÉLER ET VALORISER LES RICHESSES
PATRIMONIALES ET LES POTENTIELS
PAYSAGERS

7 FORTIFIER ET ADAPTER UN
ENVIRONNEMENT DE VIE PARTICIPANT
AU BIEN ÊTRE ET À
L'ÉPANOUISSEMENT DES HABITANTS

8 SE MOBILISER POUR UNE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU
BÉNÉFICIE DU TERRITOIRE ET DE
SES HABITANTS

9 S'ENGAGER POUR UNE
BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE
ET GÉRER DURABLEMENT
LES RESSOURCES

10 TRANSFORMER LA
MOBILITÉ POUR EN
MINIMISER SON IMPACT

11 ACCOMPAGNER LES
CHANGEMENTS DE PRATIQUES

SOLIDARITÉ TERRITORIALE, COOPÉRATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DES PRINCIPES COMMUNS POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT, ET SOUTENABILITÉ
EN FAVORISANT LES INTERDEPENDANCES ET LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

AXE I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

REPENSER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET VERTUEUX



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

ACCOMPAGNER LE TISSU ÉCONOMIQUE VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE ET RESPONSABLE

1

SOUTENIR LES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

2

STRUCTURER ET MAILLER UNE OFFRE TOURISTIQUE INNOVANTE ET DIFFÉRENCIANTE

3

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FILIÈRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

4

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ATTIRER

Concilier attractivité économique et durabilité

PRODUIRE

Accompagner les transitions du monde agricole

ATTIRER

Assurer une promotion coordonnée et complémentaire du territoire et de son réseau d'acteur

FORMER

Adapter l'offre de formation aux mutations et aux besoins

PRODUIRE

Encourager l'évolution responsable du levier productif

TRANSFORMER COMMERCIALISER

Favoriser la transformation, la distribution et l'accès aux productions de qualité

ACCUEILLIR

Garantir de bonnes conditions de séjour qualitatives par une montée en gamme

RECHERCHER

Structurer des activités de recherche et promouvoir l'innovation

SERVIR

Revitalisation et équilibre territorial de l'économie tertiaire

NOURRIR

Promouvoir une alimentation saine et durable

FAIRE DÉCOUVRIR

Mettre en réseau l'offre et développer de nouveaux produits

TRAVAILLER

Développer l'employabilité et attirer de nouvelles compétences

AXE II VITALITÉ ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



CONSOLIDER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE ET ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

5 S'ENGAGER DANS UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET HARMONIEUX POUR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, CONNECTÉ ET SOLIDAIRE

6 RÉVÉLER ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET LES POTENTIELS PAYSAGERS

7 FORTIFIER ET ADAPTER UN ENVIRONNEMENT DE VIE PARTICIPANT AU BIEN ÊTRE ET À L'ÉPANOUISSEMENT DES HABITANTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

PLANIFIER

Organiser une planification territoriale vertueuse et résiliente

AMÉNAGER

Reconquérir et requalifier les cœurs de villes, des bourgs et villages

HABITER

Soutenir l'émergence d'une offre renouvelée et innovante de logement

CONNAITRE

Comprendre et partager les patrimoines et les paysages

PROTÉGER

Accompagner les démarches de rénovation et de protection patrimoniale

VALORISER

Mettre en synergie et soutenir les dynamiques de valorisation des patrimoines

SE CULTIVER

Favoriser la création et l'innovation culturelle et en faciliter l'accès à tous

SE SOIGNER

Assurer l'accès aux soins, à la prévention et aux parcours de santé

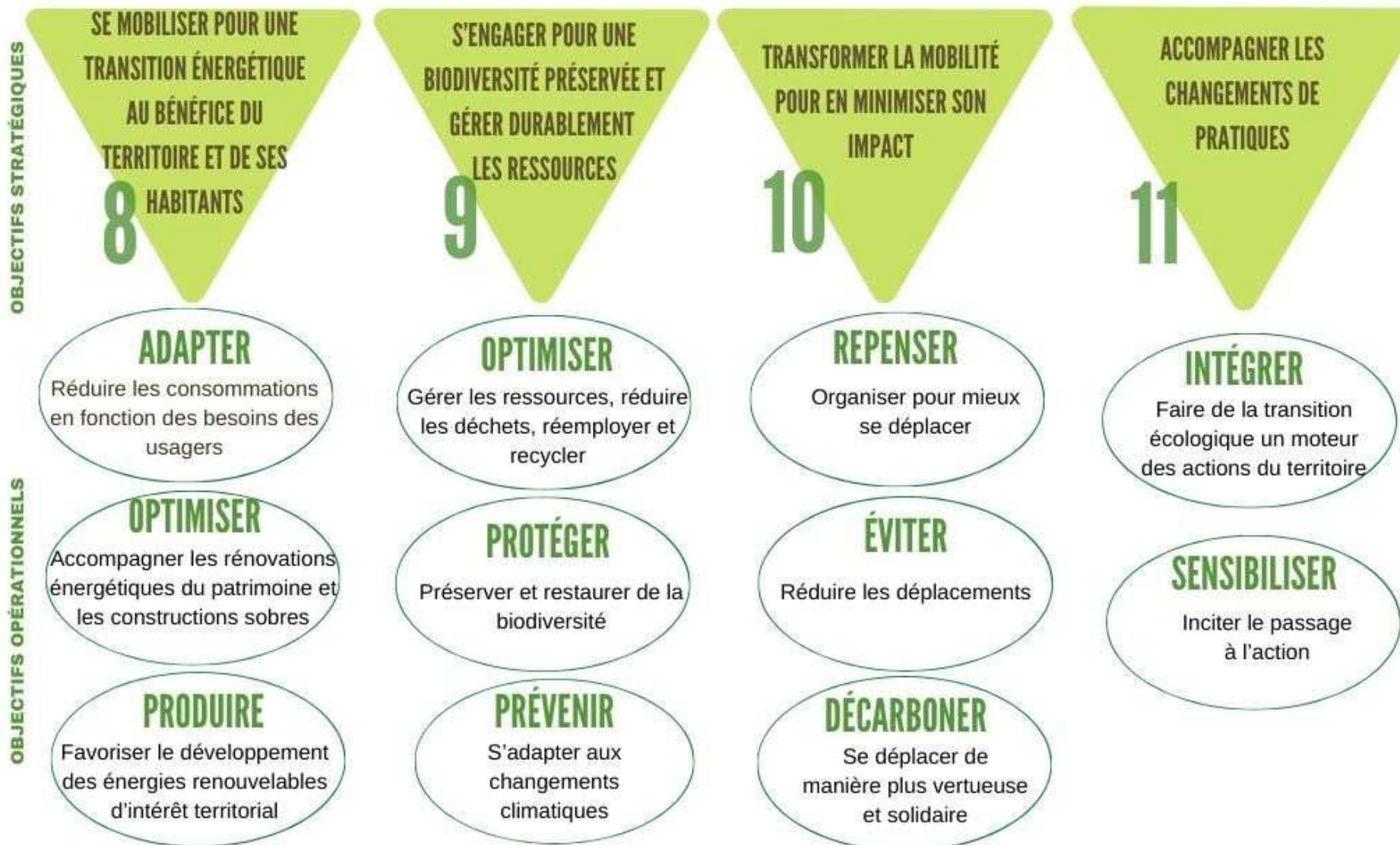
VIVRE ET SE DIVERTIR

Conforter une offre de services et de loisirs accessible à tous

AXE III ADAPTATION ET RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE



GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LOCALEMENT LES RESSOURCES ET LES MILIEUX



AXE TRANSVERSAL

SOLIDARITÉ TERRITORIALE, COOPÉRATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DES PRINCIPES COMMUNS POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET SOUTENABILITÉ EN FAVORISANT LES INTERDÉPENDANCES ET LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Cet enjeu a pour objectif de définir les principes communs d'intervention en vue de faire un projet de territoire dynamique, capable d'anticiper, d'accompagner le changement et de s'adapter pour répondre aux défis. En effet, le territoire doit répondre à un contexte en permanente évolution :

- L'urgence climatique et environnementale
- Les crises sociétales, économiques et sanitaires
- Une organisation territoriale en perpétuelle transformation : imbrication des échelles institutionnelles, évolution des compétences des collectivités, réformes des politiques publiques....

FÉDÉRER

MOBILISER, COOPÉRER ET
STIMULER LA DÉMOCRATIE
LOCALE

PROGRESSER

INTÉGRER LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE,
LA TRANSITION, LES
VULNÉRABILITÉS
DANS TOUS LES PROJETS



IL S'AGIT AINSI D'ANCER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE ET LA COOPÉRATION COMME MOTEUR DE L'ACTION.

✓ Synthèse du diagnostic

Un modèle économique qui résiste aux aléas mais qui doit s'adapter pour maintenir son tissu productif et se diversifier

Un certain dynamisme, facteur d'attractivité

Avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19 et malgré la crise de 2008, l'économie du Centre Ouest Aveyron a connu un développement sur le long terme aboutissant à un taux d'activité élevé (2018 : 44,1%, légèrement inférieur au taux régional de 45,1%) et à un taux de chômage faible (2018 : 9,5%, inférieur au taux régional de 14,5% et similaire à la moyenne nationale de 9,1%).

En conséquence, une part importante du développement récent de la population est à mettre à l'actif de la création locale d'emplois, liée à la création d'entreprises, mais également et surtout au développement des entreprises déjà installées.

Un modèle de développement agricole, industrialisé et polarisé

Le territoire se caractérise par un modèle traditionnellement agricole ainsi que par une capacité productive reconnue, structurée autour de plusieurs grandes filières identifiées (mécanique, aéronautique, bois et ameublement, construction, agroalimentaire, TIC), concentrée sur les pôles de Villefranche de Rouergue, Decazeville et Rodez. Le territoire dispose ainsi d'outils et de dynamiques sur lesquels s'appuyer pour renforcer le levier productif (plateforme technologique, cluster Mecanic Vallée...). Autour de ces filières, de nombreuses activités se développent en s'appuyant sur les compétences et savoir-faire du territoire.

Malgré ces atouts, le territoire, éloigné des pôles métropolitains, peine à recruter, à transmettre ses entreprises, à accéder à la recherche. Les emplois métropolitains représentent 19 % de l'ensemble des emplois du territoire en 2015, en hausse depuis les années 1980 mais pas aussi importante que dans les territoires voisins.

En voie de fragilisation et de mutation

Mais ce tissu productif se transforme sensiblement sur le long terme en raison de la baisse des activités productives concurrentielles et de la progression relativement rapide des secteurs d'activité portés par la consommation locale. Ainsi, depuis 30 ans et particulièrement depuis les récentes crises, il apparaît que les tissus productifs concurrentiels ont subi, et continuent de subir, d'intenses mouvements de restructuration, sans que le territoire ne tire profit d'une économie de la consommation par la création significative d'emplois de proximité (particulièrement sur le Decazevillois).

Si ces tendances se prolongent, le territoire deviendrait dépendant d'un levier résidentiel qui produit peu de valeur ajoutée.

Une offre foncière importante pour accueillir les entreprises

Elle est cependant éclatée et non spécialisée sur le territoire, ce qui rend sa lisibilité et son attractivité difficile.

Un maintien des fonctions commerciales, à rééquilibrer sur le territoire

Le commerce continue de représenter un pilier de l'économie en termes de chiffre d'affaires (976 M€ en 2020) et d'emploi (plus de 3 000 emplois devant l'industrie, l'agroalimentaire) mais on constate tout de même une concentration dans les villes et bourgs au détriment des villages avec un nombre important de petites communes sans plus aucun commerce.

Le développement important et récent des zones commerciales périphériques a contribué à limiter l'évasion commerciale vers des pôles extérieurs au territoire mais tend à dévitaliser les centralités.

Une sous-représentation des revenus résidentiels

Cette sous-représentation, au regard des moyennes des communautés d'agglomération et de communes françaises, est liée à un déficit de captation des richesses situées à l'extérieur du territoire, notamment :

- en revenus « dortoirs » symptomatiques du niveau « d'enclavement » du territoire et de la faiblesse des échanges interterritoriaux ;
- en dépenses touristiques qui, bien que non négligeables et témoignant d'une certaine attractivité du territoire traduisent encore une sous exploitation de ce levier à fort potentiel.

Une AGRICULTURE véritable pilier de l'économie

- **Une agriculture puissante et fortement exportatrice** (taux de couverture supérieur à 100%) : un taux de couverture pondéré proche de 100% avec un fort excédent en fourrage lié à la spécialisation du territoire sur l'élevage et un net déficit sur les productions maraichères et fruitières.
- **La prépondérance de l'élevage en Aveyron** entraîne la mise en place d'un écosystème spécifique pour la production et la transformation des produits, faisant de cette filière un levier économique puissant du territoire, mais aussi un élément majeur de l'organisation spatiale et paysagère du Centre Ouest Aveyron.
- **Par type de production**, c'est l'élevage bovin qui arrive très largement en tête (viande et lait), suivi par l'élevage ovin, porcin et caprin.
- **Un type de production qui s'appuie sur plusieurs marqueurs de qualité** (label rouge, IGP, AOC ...) et qui en font une vitrine du territoire vers le marché national.
- **Une Surface Agricole Utile (SAU) importante** (61%, source CRATer). Elle est légèrement plus élevée que la moyenne départementale (58%) et nettement plus que la moyenne régionale (48%).
- **Si cela permet une forte valorisation du cadre de vie et des paysages, la question de l'équilibre entre préservation des terres** agricoles et surfaces urbanisées (ou à urbaniser) se pose.
- **Des pratiques agricoles durables à consolider.** La part de la SAU en bio est légèrement inférieure sur le PETR que sur le territoire départemental et régional. Concernant l'indice Haute Valeur Naturelle, si le territoire se porte bien en termes de qualité des sols, il accuse un net retard sur la question des pratiques agricoles durables (à relativiser car basé uniquement sur de la labélisation) et sur les éléments à fort intérêt agro écologique (avec le département).
- **Une population agricole vieillissante qui résiste encore au recul du poids des actifs agricoles dans la population** (- 52 %, contre - 64 % pour la région et - 59 % pour la France). Cela va de pair avec une agriculture motrice du développement du territoire. La question de la succession reste très problématique et concerne plus d'un tiers des exploitations.

Le TOURISME, une filière économique en devenir

- **Une offre d'hébergement différente de celle de la région, caractéristique des territoires ruraux, avec une part de milieu et haut de gamme moins représentée** : 111 hébergements collectifs touristiques (villages vacances, résidences, auberges de jeunesse, centres sportifs) soit 3% des hébergements de la région ; 61 hôtels comprenant 1 353 chambres soit 2% des chambres de la région ; 41 campings comprenant 1 543 emplacements.
- **L'Aveyron 5ème département en Occitanie le plus fréquenté en termes de nuitées** : 11 174 000 nuitées en 2018 (+ 2,1 % par rapport à 2017) et presque 200 000 lits touristiques, dont 31 % sont des lits marchands (hôtellerie, campings, etc...) et 69 % non marchands (résidences secondaires, etc...). Mais on observe une concentration de la fréquentation dans certains lieux emblématiques.
- **Des touristes principalement français** : 9 sur 10 sont issus du territoire national en nuitées, principalement depuis : l'Île-de-France (25%) et les zones comprises maximum à 3 heures de route (46 %). Des touristes étrangers en provenance du Royaume-Uni (22%), de Belgique (18%) et des Pays-Bas (16%), puis d'Espagne et d'Allemagne.
- **Une prédominance des séjours courts** et des visiteurs souvent en itinérance vers une destination de villégiature plus lointaine.
- **Une progression de l'emploi touristique** : de 1,9 % par rapport à 2016, portée par le développement d'emplois touristiques dans l'agglomération de Rodez.
- **Un potentiel touristique sous-exploité malgré les nombreux atouts** dont dispose le territoire : des sites naturels et patrimoniaux, une gastronomie... (bastides du Rouergue, grands sites de France et d'Occitanie, vignoble de Marcillac, chemin de Compostelle...).
- **Une filière qui se structure** et qui s'appuie sur la gastronomie, la découverte et la pleine nature.

ATOUS

- Une présence forte de l'agriculture et d'une industrie spécialisée
- Un tissu dense de PME/TPE dans des secteurs diversifiés
- Un niveau d'activité élevé et un taux de chômage structurellement bas
- De nombreux atouts touristiques : concentration de sites, capacité d'accueil importante, sites naturels et historiques d'exception, structuration de qualité...
- Une vitrine de la qualité et du savoir-faire agricoles du territoire (Agneau laiton de l'Aveyron, fermier « Lou Paillol » et fermier Pays d'Oc, AOP Roquefort et Rocamadour, IGP veau du Ségala et de l'Aveyron et veau du Quercy, AOP Vignoble de Marcillac, Label Rouge...),
- Une agriculture qui résiste mieux qu'ailleurs à la déprise
- Une forte spécialisation sur l'élevage, marqueur d'identité et source d'exportation
- Une formation agricole de qualité et une puissante filière agroalimentaire dotée d'équipements spécifiques (abattoirs à Villefranche de Rouergue et à Rodez, ateliers de découpe de plus en plus nombreux, de nombreuses entreprises agroalimentaires spécialisées sur des activités de salaisonnerie, de boulangerie/viennoiserie industrielle et de conserverie-plats cuisinés)

FAIBLESSES

- Un modèle de développement qui se fragilise à cause des difficultés rencontrées par certaines filières importantes du territoire
- Un déficit de captation des revenus extérieurs au territoire
- Un emploi total fortement polarisé et qui stagne à la baisse
- Un vieillissement des chefs d'entreprises combiné à des difficultés de recrutement de certains secteurs
- Des zones d'activités peu attractives, à requalifier
- Un développement important et récent des zones commerciales périphériques et un nombre important de petites communes sans plus aucun commerce
- Une attractivité touristique inégalement répartie
- Une réduction des effectifs agricoles de 50% entre 1988 et 2010 et un vieillissement des chefs d'exploitation

OPPORTUNITES

- Relocalisation industrielle en capitalisant sur les atouts et expertises des entreprises et du territoire
- Mise en œuvre d'une stratégie de développement économique territoriale et responsable (économie circulaire, décarbonation de l'activité économique, valorisation des ressources locales, Territoire d'industrie, circuits courts, structuration de filières, EIT, ESS, RSE...)
- Attractivité du territoire en réponse à de nouvelles aspirations : accueil de nouvelles populations, bourgs centres, cohésion sociale, cadre de vie, développement du numérique et du travail à distance
- Des paysages façonnés par l'agriculture et moteurs de l'attractivité du territoire
- Proximité d'un bassin de population relativement conséquent, au croisement de 3 métropoles (Toulouse, Montpellier et Clermont Ferrand)
- Un territoire qui se prête aux dernières tendances touristiques : un tourisme plus vert, plus proche, plus lent ; nouveaux modes de consommation touristique en devenir dans une société de plus en plus soucieuse de sa responsabilité environnementale
- Accélération de la demande de produits locaux et de la structuration des circuits de distribution
- Un recentrage de la consommation alimentaire en proximité
- Un savoir-faire agricole reconnu nationalement

MENACES

- Effets à venir de la crise sanitaire, économique et sociale
- Vulnérabilité de certaines filières due à la dépendance aux secteurs de la mécanique et de l'aéronautique
- Changement climatique, rareté des ressources, multiplication des risques sanitaires et sociaux et perte accélérée de la biodiversité
- Forte spécialisation agricole pouvant faire craindre des risques conjoncturels importants
- Tendance à la baisse de la consommation de viande à l'échelle nationale
- Des changements de mode de vie entraînant des conflits d'usage de l'espace
- La vente en ligne qui ne cesse de gagner du terrain (progression de près de **50%** sur la période 2014/2020)

✓ Enjeux

Rééquilibrer le modèle de développement en renforçant sa compétitivité et en faisant de la transition écologique un moteur de développement économique du territoire

Le territoire doit préserver le levier productif en proposant un environnement visant à révéler les potentiels d'activités, notamment des TPE et PME, et à soutenir l'innovation. L'enjeu principal vise à encourager la diversification des entreprises et à renforcer leur compétitivité par la mise en place d'un écosystème favorable à leur accueil et à leur développement (stratégie foncière et immobilière, aide aux entreprises).

Par ailleurs, il s'agira de savoir disposer d'une offre d'enseignement (supérieur et professionnel), permettant de garantir sa présence sur le territoire tout en s'assurant qu'elle réponde aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Dans le même temps, il conviendra de tisser des liens avec les métropoles régionales qui concentrent les fonctions de production, de recherche et de formation pour répondre aux enjeux liés au recrutement d'une main d'œuvre qualifiée et au soutien de l'innovation.

Le rééquilibrage du modèle économique du territoire doit se faire au profit d'une mutation du tissu économique vers un modèle plus durable et responsable. Plutôt que de subir les transformations économiques, sociales et environnementales à venir, le territoire doit les anticiper dès maintenant et choisir de faire de la transition écologique un véritable levier de développement qui s'appuie, non seulement sur un modèle de réduction des impacts environnementaux, mais bien plus encore sur la valorisation économique de ses ressources génératrices de richesses et d'activités.

Il conviendra aussi de veiller à l'équilibre territorial entre sphère productive et résidentielle. Pour conforter cette dernière, il convient de s'appuyer notamment sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et sur les opportunités offertes par l'émergence de nouveaux modes de consommation et de commercialisation. Le maintien et la redynamisation du tissu commercial et de services de proximité en centre-ville et centre-bourg représentent une question d'autant plus importante qu'ils contribuent également à nourrir le lien social et à structurer les territoires. Pour pouvoir être viables et pérennes, ces activités doivent savoir s'adapter de manière constante pour pouvoir mieux répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs, par exemple en s'appropriant les outils du numérique, ou en déployant des services en adéquation avec les nouvelles habitudes de consommation.

Accompagner le monde agricole dans ces mutations

Le premier confinement lié à la crise sanitaire du COVID19 a été révélateur de la capacité de réaction et d'organisation des producteurs, et d'une demande nouvelle de produits sains et locaux. Cette dynamique devra être encouragée, renforcée et structurée pour en faire une nouvelle opportunité visant à confirmer l'agriculture dans son rôle économique et social sur notre territoire.

L'industrie agroalimentaire reste un fer de lance du développement économique du Centre Ouest Aveyron. C'est l'un des moteurs de développement les plus importants notamment de la sphère industrielle du territoire. L'agroalimentaire sera donc l'un des leviers importants de l'accompagnement de la transition agro écologique des années à venir, en s'appuyant sur les équipements de transformation existants, mais aussi en développant les capacités de transformation locales et de distribution.

Il conviendra, enfin, dans les années qui viennent de trouver des solutions permettant de préserver le monde agricole (préservation des terres cultivables, valorisation du métier, assurer les successions et les reprises d'exploitation), tout en accélérant le développement des pratiques durables (mieux manger, réduction des intrants, valorisation des éléments à fort intérêt agro écologique).

Le tourisme, une filière économique en devenir

Le tourisme est un pilier majeur du modèle de développement économique du Centre Ouest Aveyron, par sa capacité notamment à capter des revenus extérieurs au territoire, majoritairement redistribués et utilisés dans l'économie locale. L'enjeu consiste aujourd'hui à renforcer l'impact économique de cette activité, en s'appuyant sur les éléments qui contribuent à la singularité du territoire et en valorisant la complémentarité des offres en produits culturels, agricoles, artisanaux et de pleine nature afin d'allonger la saison touristique et générer des emplois de qualité.

Pour ce faire, le territoire bénéficie d'atouts patrimoniaux qui, alliés au potentiel de créativité et d'innovation des acteurs, peuvent permettre d'initier une stratégie différenciante. L'objectif est alors de pérenniser et d'accroître l'attractivité existante en garantissant un séjour de qualité, de mettre en valeur des espaces non visités, d'assurer le développement d'un tourisme « responsable et durable » et de développer l'accessibilité de l'offre (itinérance vélo...) afin de diversifier l'expérience touristique du Centre Ouest Aveyron. Pour faire face à ce défi, il est primordial de s'appuyer sur le réseau structuré des offices de tourisme et de poursuivre le maillage du territoire.

✓ Articulation avec les orientations du SCoT

Axe I. « Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »

- I.1 Développer l'attractivité du territoire en misant sur les connexions et les flux **OS4**
- I.2 Organiser le développement économique du Centre Ouest Aveyron **OS1**
- I.3 Accompagner les mutations de l'économie agricole **OS2**
- I.4 Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire **OS3**

Axe II. « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »

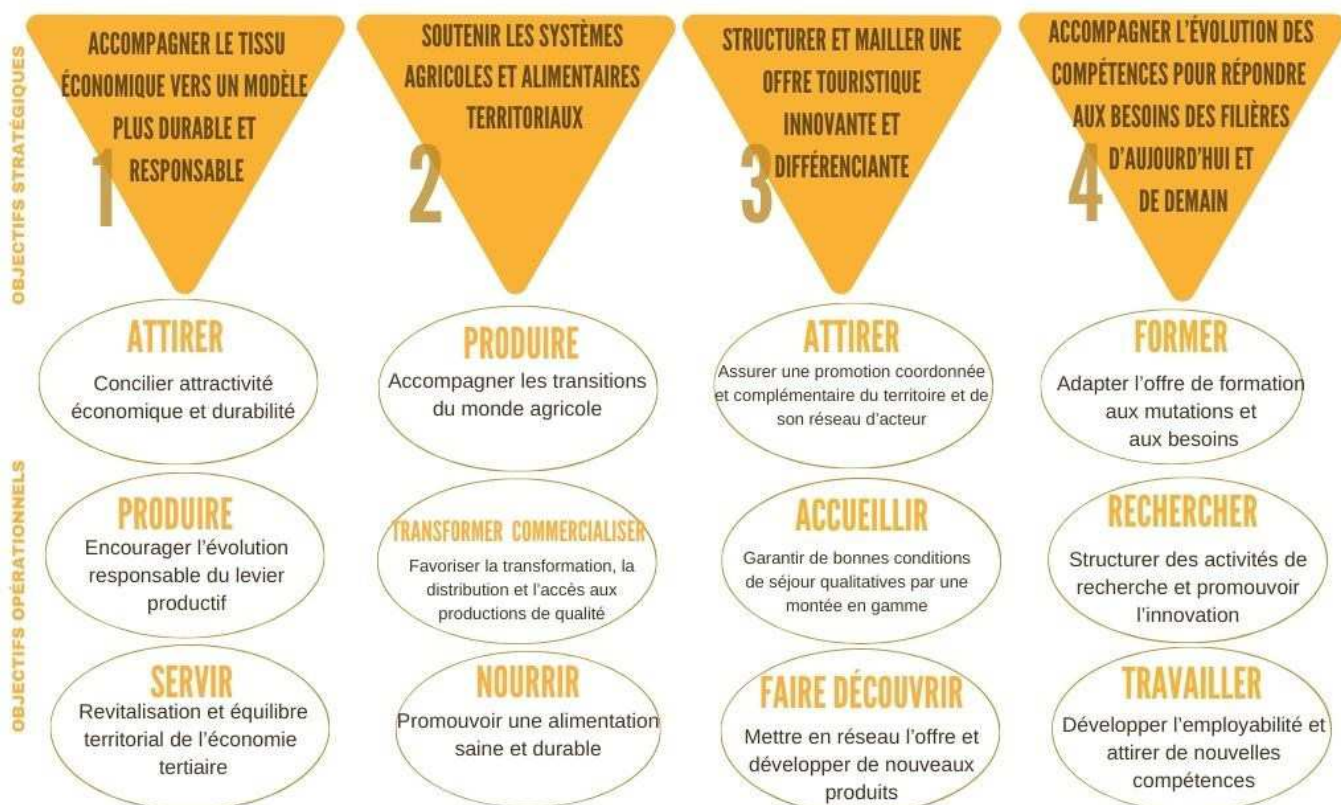
- II.1 Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerce, et services **OS4**
- II.4 Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones commerciales périphériques **OS1**

Axe III. « Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »

- III.8 Prévoir les conditions de la limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets **OS1**

AXE I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

REPENSER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET VERTUEUX

Objectif Stratégique 1

Accompagner le tissu économique vers un modèle plus durable

Objectifs et effets attendus

- ✓ **Un modèle de développement sobre et vertueux**
 - Consolidation de l'attractivité, de la compétitivité et de la dynamique économique de long terme
 - Consolidation du rôle d'échange et de structuration des centralités
 - Diversification de l'activité économique sur des segments plus porteurs, plus durables et plus solidaires
- ✓ Reprise en main et relocalisation d'activités productives sur le territoire pour une plus grande souveraineté
- ✓ Lutte contre l'évasion commerciale et favoriser la propension à consommer localement
- ✓ Création d'emplois locaux, non délocalisables et qualifiés
- ✓ Développement de nouveaux outils et de nouveaux modes de gouvernance
- ✓ Promotion d'une identité économique du Centre Ouest Aveyron durable et responsable, appuyée sur une stratégie de développement économique partagée
- ✓ Renforcement du lien social

Descriptif

Objectif opérationnel : Attirer

Concilier attractivité économique et durabilité

Initier une stratégie de développement économique partagée, attractive et durable

- Études, formation/action préalables au déploiement d'une stratégie économique commune, visant à l'acquisition de compétences, à l'analyse des besoins
- Études visant à analyser les flux de revenus sur le territoire, à améliorer la connaissance des pratiques de consommation pour l'adaptation du tissu commercial et de son offre de services
- Conduite d'études, acquisition et partage de données sur les dynamiques économiques du territoire
- Actions de promotion, de valorisation de l'identité économique du territoire

Créer un écosystème performant et durable, favorable à la dynamique entrepreneuriale et à la diversification des activités économiques

- Offre foncière :
 - création, extension, requalification et appui à la commercialisation des OZE et des ZAE créatrices d'emplois, intégrant notamment les études et investissements relatifs : au traitement et à la réhabilitation des friches, ainsi qu'à la remise en état des sols (dont stabilité des sols et dépollution), favorisant le recyclage du parc immobilier existant, à la qualification paysagère et à la désimperméabilisation des ZAE, à la prise en compte des mesures compensatoires environnementales liées à la séquence « éviter, réduire et compenser »
 - actions de connaissance et d'optimisation du foncier économique dans un contexte de raréfaction du foncier et de nécessaire préservation des espaces naturels restants
- Offre immobilière publique : appui à l'immobilier d'entreprises (pépinières, maisons et hôtels d'entreprises...)
- Aide directe au foncier d'entreprises
- Offre numérique : soutien à l'émergence de services mutualisés, tiers-lieux, fablabs, incubateurs numériques

Objectif opérationnel : Produire

Encourager l'évolution responsable du levier productif

Soutenir les démarches renforçant le tissu productif et la souveraineté économique du territoire

- Dispositifs d'accompagnement pour favoriser l'innovation et l'adaptation des entreprises industrielles et artisanales
- Soutien aux actions de transfert de technologies innovantes et aux actions de valorisation des innovations sociales
- Création de groupements d'entreprises, de structures coopératives et innovantes, de contrats de filières favorisant la relocalisation industrielle
- Aide à l'émergence de clusters sur certaines filières : bois, agroalimentaire...
- Valorisation des atouts, savoir-faire et potentiels économiques du territoire : actions d'animation, de promotion...

Encourager la diversification et l'innovation en lien avec les enjeux de transition écologique notamment par les leviers de l'économie circulaire

- Accompagnement vers des filières durables et vertes, l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, la décarbonation de l'industrie et de l'artisanat, l'utilisation d'écomatériaux, le traitement des déchets, la RSE (recherche et développement, investissements, actions de sensibilisation, animations, modules de formation...)
- Accompagnement des démarches d'ESS comme support du développement d'un modèle plus durable
- Structuration de filières valorisant des ressources initialement destinées à devenir des déchets et permettant la création d'emplois localement (filière laine, réseau de recycleries, traitement et réutilisation des matériaux et produits de la construction...)
- Accompagnement des acteurs dans la mise en place de démarches d'écologie industrielle et territoriale (acculturation, initiation, déploiement d'actions exemplaires, animation, structuration...) favorisant les synergies entre entreprises productives et autres et territoires
- Accompagnement à la mise en place et la structuration de circuits de proximité favorisant l'approvisionnement, la production et la consommation locaux et permettant la création d'emplois non délocalisables

Objectif opérationnel : Servir

Revitalisation et équilibre territorial de l'économie tertiaire

Accompagner le maintien, le développement et la création d'activités de commerce et de services de proximité en centralité

- Opérations de modernisation et création d'équipements commerciaux et de services en centre visant à lutter contre l'évasion commerciale et à favoriser la propension à consommer localement, foncier d'entreprises, logistique (dont la problématique du dernier kilomètre)
- Opérations expérimentales de reconquête des centres-villes et centres-bourgs (remembrement commercial, foncières) Cf. OS 5
- Projets de regroupement d'activités (boutiques éphémères, foires, boutiques partagées...) en lien avec le volet alimentation de l'OS 2 (halles, marchés-couverts et de plein vent...)
- Urbanisme transitoire
- Actions visant à faciliter la transmission des activités

Soutenir les dynamiques collectives visant la valorisation et la commercialisation de produits et savoir-faire locaux

- Appui à la dynamisation des structures locales (associations de commerçants, dynamique de management de centre-ville...)
- Appui aux projets collectifs de mise en relation entre producteurs, artisans et consommateurs (actions d'animation et d'information) Cf. OS 2
- Création de bâtiments multifonctionnels qui concourent au regroupement d'activités commerciales et de services, visant la promotion et la valorisation du territoire (multiservices, points de vente de produits locaux, espaces publics numériques, points info tourisme, relais colis, pôles d'artisanat d'art...)

Développer une offre commerciale et de services adaptée aux nouvelles évolutions sociétales

- Développement de nouveaux services axés sur la proximité (livraison à domicile, commerce itinérant) ou de nouvelles interfaces de vente (site internet)
- Développement de nouveaux produits et services locaux plus sobres et vertueux

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Action à venir de Territoire d'industrie sur l'attractivité économique
- Mission de Territoire d'industrie avec l'ANCT « choc industriel » sur le Ruthénois et le Decazeillois (accompagnement des collectivités pour déceler des projets d'investissement des entreprises dans l'objectif de créer de l'emploi)
- Structuration de filières locales : laine (CC du Réquistanais et Ad'Occ), chanvre textile (Ad'Occ)
- Projet Phenix et projets territoire d'industrie
- Démarche économie circulaire et EIT à venir (réflexions en cours sur OAC et CCCM, engagée sur RA), Projet recyclerie Gravasses, Sensibilisation à la décarbonation de l'industrie (CCI)
- Réhabilitation de la zone du Centre à Decazeville (dont les halles Valourec et les Soufflantes), de la zone des Gravasses, de la friche LISI

- Aménagement, extension et requalification de ZAE : des Tuileries à Decazeville, la Glèbe à Savignac, La Fouillade, Villeneuve, St Christophe, la Vergne à Manhac, zone aérodrome de Villefranche de Rouergue
- Atelier sur la gestion du foncier économique de Territoire d'industrie en partenariat avec le CEREMA
- Tiers lieux (Rignac, Baraqueville, Naucelle, Villefranche, Marcillac, Decazeville, Najac, Villeneuve, Rieupeyroux, St Cyprien/Conques)
- Réflexions immobilier commercial sur plusieurs CC
- Opération 1000 cafés de Gramond Pôle artisanat d'art de Villefranche de Rouergue

Evaluation

- ✓ Nombre de projets soutenus
- ✓ Nombre de projets inscrits à Territoire d'Industrie
- ✓ Volume d'investissement
- ✓ Nombre de ZA, équipements créés ou requalifiés, de friches réhabilitées
- ✓ Nombre de rénovations énergétiques de bâtiments
- ✓ Nombre de Commerce

Objectif Stratégique 2

Soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux

Objectifs et effets attendus

- ✓ Accompagner et faciliter les transmissions d'exploitation et accompagner les installations
- ✓ Contribuer au développement d'une agriculture agro écologique et paysanne qui protège les sols, les terres, les ressources et la biodiversité
- ✓ Valoriser et rendre accessibles les produits locaux
- ✓ Assurer des débouchés aux producteurs du territoire
- ✓ Renforcer la souveraineté alimentaire
- ✓ Répondre à l'évolution des attentes des consommateurs
- ✓ Favoriser la santé pour tous et améliorer les pratiques alimentaires de la population

Descriptif

Objectif opérationnel : Produire

Accompagner les transitions du monde agricole

Développer les pratiques agricoles durables et de qualité

- Formation, acquisition et partage de connaissances et de compétences sur les pratiques durables
- Étude, diagnostic et investissement visant l'amélioration de la performance environnementale des exploitations et leur adaptation aux changements climatiques

Favoriser les transmissions et les installations

- Étude et investissement visant le déploiement d'espaces tests agricoles
- Accompagnement (étude et investissement) au projet de cession ou de diversification des exploitations
- Étude visant à faciliter la connaissance, la protection et l'optimisation du foncier agricole

Accompagner les exploitations

- Soutien aux initiatives de groupements d'employeurs, d'activités à temps partagé...
- Accompagnement des projets de diversification et de pluriactivité : agrotourisme, services, valorisation de la ressource (bois, déchet organique, laine...)
- Accompagnement technique visant à répondre aux enjeux environnementaux

Objectif opérationnel : Transformer et commercialiser

Favoriser la transformation, la distribution et l'accès aux productions de qualité

Assurer une offre de proximité au plus proche des besoins et capitaliser sur les dynamiques existantes

- Etude et partage d'information sur les habitudes de consommation
- Etat des lieux de la vente en circuit court : pratiques, volume de vente, résultats économiques, équipements...
- Mise en réseau, coordination et mutualisation des dynamiques existantes (rendre lisible et faire connaître l'offre...)

Développer les lieux de vente de produits durables et renforcer les capacités de transformation du territoire

- Création ou rénovation de halles couvertes et de marchés de plein vent
- Création de magasins de producteurs, de ventes à la ferme, de points relais, d'outils numériques de vente et d'épicerie solidaire
- Equipement permettant la production et la mise à disposition de produits locaux
- Étude et investissement visant la création d'ateliers de transformation destinés à favoriser les circuits courts ou l'approvisionnement de la restauration collective
- Étude prospective de faisabilité ou d'opportunité pour la construction de plateformes de transformation mutualisée et de logistique

Développer les compétences et les métiers : Cf. OS 4

- Soutien aux actions visant à améliorer l'attractivité du territoire et des métiers
- Investissement dans la modernisation des infrastructures de formation et d'enseignement agricole
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le domaine agroalimentaire

Objectif opérationnel : Nourrir
Promouvoir une alimentation saine et durable

Faciliter l'usage des produits locaux en restauration

- Création et rénovation de lieux de restauration collective dans l'objectif de maintenir la production des repas sur site (mise aux normes, légumeries...)
- Action permettant de créer du lien entre producteurs et acteurs de la restauration privée et collective
- Action de formation des personnels de cuisine
- Equipement des producteurs permettant l'approvisionnement de la restauration
- Plateforme de commande groupée

Développer une culture alimentaire territoriale et changer les pratiques

- Elaboration de politiques territoriales alimentaires (stratégie alimentaire territoriale, projet alimentaire territorial...)
- Education à l'alimentation, à la cuisine et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Valorisation et développement des productions visant une démarche environnementale vertueuse : agriculture biologique, HQE, signes officiels de qualité
- Création de jardins partagés

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Projet alimentaire de territoire (Ouest Aveyron Communauté et Rodez Agglomération)
- Création d'un espace test en maraichage et élevage (Ouest Aveyron Communauté)
- Réflexion sur la transmission (Pays Ségali)
- Outils de vente et transformation (Pays Ségali, La Fouillade, Les paniers du Ségala, le marché de mon village, Baraqueville, ZAE Marengo transformation viande, Conservatoire du châtaignier, Myfish (dont approvisionnement restauration collective))
- Halle de Rieupeyroux
- Travaux de rénovation de la cantine de la Fouillade et autres sur OAC
- Atelier à venir de Territoire d'industrie sur l'industrie agro-alimentaire

Evaluation

- ✓ SAU du territoire et SAU en agriculture biologique
- ✓ Nombre de projets accompagnés par objectif opérationnel

Objectif Stratégique 3

Structurer et mailler une offre touristique innovante et différenciante

Objectifs et effets attendus

- ✓ Renforcer le positionnement du territoire en faisant du Centre Ouest Aveyron une destination tournée vers l'avenir et l'innovation
- ✓ Développer un tourisme appuyé sur les spécificités du territoire et renforcer les éléments différenciants du territoire
- ✓ Optimiser les retombées économiques du tourisme
- ✓ Consolider la mutualisation des acteurs et des dynamiques locales afin de valoriser les ressources du territoire
- ✓ Consolider l'offre touristique en s'appuyant sur des démarches territoriales de qualité, améliorer l'offre d'hébergement et de restauration pour les rendre plus attractives
- ✓ Favoriser le développement d'un tourisme durable
- ✓ S'appuyer sur des filières reconnues et porteuses pour l'avenir pour créer des produits touristiques
- ✓ Favoriser la mobilité et l'itinérance touristiques

Descriptif

Objectif opérationnel : Attirer

Assurer une promotion coordonnée et complémentaire du territoire et de son réseau d'acteur

Mailler les acteurs du territoire pour un meilleur impact économique

- Impulser une réflexion commune à une échelle plus large
- Mettre en place une stratégie de promotion touristique
- Soutenir les événements fédérateurs
- Favoriser les documents mutualisés
- Communiquer via des plateformes nationales : petit futé, guide du routard...
- Contribuer à développer la notoriété des GSO /GSF et autres labels (plus beaux villages de France, Unesco...)

Développer l'innovation numérique et digitaliser les destinations

- Mettre en place des outils interactifs et mutualisés de promotion du territoire visant à renforcer la lisibilité d'une offre territoriale
- Equiper le territoire de supports de communication plus flexibles et efficaces
- Accroître les contenus et les ressources
- Soutenir des actions « Hors les murs »

Objectif opérationnel : Accueillir

Garantir de bonnes conditions de séjour par une montée en gamme

Soutenir la modernisation, la création et la diversification de l'offre en hébergements et restauration

- Etudes et investissements afin d'inciter et d'accompagner les prestataires dans la mise en place d'une démarche de qualité et environnementale, d'adhésion à un label, à un classement
- Etudes et investissements de création et de modernisation des structures d'accueil touristiques

Adapter l'offre aux personnes en situation de handicap

- Actions de sensibilisation pour les prestataires
- Etudes et travaux d'accessibilité

Qualifier les prestations et les services

- Etudes et investissements permettant de soutenir et d'accompagner à la sensibilisation des prestataires et des touristes au développement durable (écogestes...)
- Etudes et investissements pour déployer la qualification Eco-label
- Etudes, actions de sensibilisation et formations pour la professionnalisation des acteurs et la mutualisation des moyens
- Actions de sensibilisation pour les habitants aux richesses du territoire (Ambassadeurs du territoire)
- Etudes et investissements afin de créer des conditions favorables pour accueillir de nouvelles populations et des futurs prestataires touristiques sur le territoire

Objectif opérationnel : Faire découvrir

Mettre en réseau l'offre et développer de nouveaux produits

- Création et valorisation de produits structurées, coordonnées, complémentaires par la coopération et la mutualisation entre territoires
- Mise en avant de la diversité territoriale (art roman, thermalisme, gastronomie, culture occitane, tourisme industriel, gorges et vallées...)
- Aménagement de circuits touristiques permettant de mettre en avant la diversité territoriale : panneaux d'interprétation, digitalisation des circuits et activités de loisirs, mise en sécurité...
- Création d'expositions itinérantes, aménagement de lieux de découvertes et de lieux touristiques
- Création et modernisation des structures touristiques (musées, centres d'interprétation...)
- Développement de l'itinérance via un maillage de voies de circulations douces : randonnées pédestres, équestres et vélo, itinéraires jacquaires, trails (équipements dédiés à l'itinérance, services aux randonneurs, aménagements des itinéraires...)

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Stratégie de communication numérique (Ouest Aveyron Communauté, Pays Ségali Communauté et CC Aveyron Bas Ségala Viaur)
- Valorisation de sites (Belcastel, Bournazel, Peyrusse le Roc, Parc intercommunal des Découvertes, Itinérance Soulages)
- Bâtiment ancien hôtel viaduc du Viaur
- Bâtiments OT (Conques, Villefranche de Rouergue, Bournazel, Baraqueville)
- Résidence ADECC
- VVF de Najac et Mergieux
- Itinéraire VTT CC Aveyron Bas Ségala Viaur
- Topo guide rando CC Conques Marcillac
- Schéma rando Ouest Aveyron Communauté
- Modernisation des campings Ouest Aveyron Communauté
- Valorisation d'itinéraires (GR 62, GR 65, Vallée du Lot à vélo, Vallée du Viaur...)
- Station thermale de Cransac

Evaluation

- ✓ Fréquentation touristique, nombre de visiteurs, nombre de nuitées
- ✓ Nombre de prestataires touristiques labellisés
- ✓ Nombre de projets accompagnés

Objectif Stratégique 4

Accompagner l'évolution des compétences pour répondre aux besoins des filières d'aujourd'hui et de demain

Objectifs et effets attendus

- ✓ Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur
- ✓ Garantir l'accès à l'orientation et à la formation pour tous
- ✓ Adapter la formation au plus près des besoins des territoires et des entreprises
- ✓ Garantir l'accès à la recherche et à l'innovation du territoire
- ✓ Valoriser les compétences et savoir-faire du territoire

Descriptif

Objectif opérationnel : Former

Adapter l'offre de formation aux mutations et aux besoins

Soutenir les pôles d'enseignement supérieur de proximité du territoire, les intégrer dans l'économie de l'innovation

- Améliorer l'accès à des études supérieures, accompagner la réussite des étudiants et promouvoir l'offre de formation
- Consolider l'offre de formation existante et développer une offre :
 - Adaptée aux besoins en compétences des entreprises
 - Modernisée en réponse aux enjeux liés aux mutations du monde du travail (digitalisation, transition écologique...)
 - Innovante en encourageant les projets communs à plusieurs établissements et les niches (ouverture de nouvelles formations...)
- Favoriser la création de campus connectés
- Moderniser les infrastructures de formation et d'enseignement

Assurer un environnement propice à la vie étudiante et à l'accueil d'apprentis sur le territoire

- Faciliter l'accès des services aux étudiants et aux apprentis
- Améliorer l'offre de logements et adapter l'offre de transport

Objectif opérationnel : Rechercher

Structurer des activités de recherche et promouvoir l'innovation

Amorcer des activités de recherche technologique sur des thématiques innovantes où le territoire peut se positionner soit comme pôle d'équilibre soit comme chef de file

- Encourager les programmes de recherche
- Créer, moderniser et développer des plateformes de recherche et d'innovation
- Mettre en place une politique de recherche et d'accueil des enseignants chercheurs

Renforcer les structures locales de transfert de technologie

- Moderniser et développer les plates-formes technologiques (P.F.T.) notamment dans les domaines agri-agro, bois, mécanique

Favoriser les échanges et la diffusion des connaissances entre les acteurs de la recherche/formation et ceux de l'économie

- Valoriser les publications des chercheurs du site
- Organiser des rencontres thématiques (scientifiques et technologiques)
- Echanger entre les entreprises et les acteurs de la recherche
- Diffuser et promouvoir la culture scientifique

Objectif opérationnel : Travailler
Développer l'employabilité et attirer de nouvelles compétences

Soutenir l'innovation, le développement de nouvelles activités et de nouvelles formes d'organisation du travail

- Développer les nouvelles formes d'organisation du travail (coworking, tiers-lieux...) Cf. OS1
- Faire du levier numérique un outil de compétitivité pour les entreprises et le territoire
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire
- Groupements d'employeur

Accompagner les démarches répondant aux besoins en emploi

- Améliorer l'attractivité de certains métiers (agriculture- agroalimentaire, mécanique, grand âge, santé...)
- Soutenir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée et interfilières, notamment en lien avec les difficultés de recrutement observées dans certains secteurs
- Accompagner les entreprises pour faire face à la transformation du travail et de l'emploi
- Accompagner les démarches de reconversion d'employés licenciés
- Accompagner les démarches de type Parcours Emploi Compétences (PEC) visant une insertion durable sur le marché du travail de publics qui en sont éloignés
- Dynamique de construction de partenariats locaux (par exemple Etat-EPCI-ADCF) pour favoriser l'emploi et l'insertion dans les territoires, notamment les jeunes
- Démarches d'attractivité et d'accueil de nouvelles compétences

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Pôle / campus des métiers et des qualifications d'excellence industrie du futur
- Diagnostic et étude de faisabilité sur l'opportunité de créer un campus connecté dans le cadre de la GPECT Tdl
- Écoles de production
- CRITT Bois, RAGT
- GPECT de Territoire d'Industrie
- Démarche « Transition collective » de Territoire d'Industrie
- Étude Ouest Aveyron Communauté hébergement étudiants jeunes actifs
- Espace e-formation Villefranche de Rouergue
- Projet résidence jeunes Decazeville
- École de l'entreprise JPM
- Campus des Métiers du bois Aubin partenariat CRITT
- Accueil de nouvelles compétences
- Projet de recrutement par simulation (Phenix)
- AFPA (métier abattage)

Evaluation

- ✓ Nombre de projets soutenus
- ✓ Volume d'investissement
- ✓ Nombre d'étudiants en enseignement supérieur



✓ Synthèse du diagnostic

Un regain démographique qui reste faible et concentré sur quelques polarités du territoire

Alors que le territoire ne représente que 34% de la superficie de l'Aveyron, avec ses **154 570 habitants en 2018** il concentre 55% de la population du département et a donc une densité de population relativement élevée pour un territoire dit « rural ».

Si on assiste à une légère reprise démographique depuis le milieu des années 2000, le solde naturel reste négatif et le taux de variation de la population faible et comparable à celui de l'ensemble du département : **+ 0,1% entre 2013 et 2018**, ce qui représente 546 nouveaux habitants par an à l'échelle des 123 communes. Rodez Agglomération est le territoire qui concentre la majorité de la croissance démographique : **+ 0,6%** entre 2013 et 2018 alors que certains EPCI continuent de perdre des habitants : la CC Decazeville Communauté et la CC Aveyron-Bas Ségala-Viaur.

Un bon niveau de services mais qui fait face à une certaine détérioration et au vieillissement de la population

Le maillage des équipements et services existants permet de répondre aux besoins du quotidien sur le territoire. En termes d'offre intermédiaire, Rodez Agglomération et Decazeville sont les mieux dotés et sont des relais d'une offre plus spécifique sur l'ensemble du territoire. On note également une tendance à la concentration des services dans des polarités importantes au détriment de la proximité.

L'offre de formation supérieure sur le territoire, notamment sur Rodez, permet de maintenir une petite partie de population jeune et étudiante sur le territoire : 3 200 étudiants postbac en 2017. Néanmoins, le territoire reste largement dépendant de pôles de formations extérieurs.

Avec une population vieillissante (**en 2008, les plus de 60 ans représentent 29,5%, en 2018 : 33,2%**), l'enjeu de l'accessibilité aux services est posé, et plus spécifiquement en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux. La densité médicale existante de 78,1 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre une densité de 85,4 pour 100 000 au plan national, tend à s'affaiblir notamment sur certains secteurs.

Et un parc de logement lui aussi vieillissant (94 335 logements en 2018)

L'ancienneté du parc (73% du parc construit avant 1990), **le taux de vacances de 11% en 2018** en augmentation et une facture énergétique qui a doublé sur le territoire entre 1995 et 2015 : il en ressort que le parc de logement est globalement vieillissant et ne correspond plus aux besoins de la population.

Un paysage et un patrimoine facteurs d'attractivité

Un patrimoine et des paysages riches et diversifiés avec de grandes entités paysagères qui se dégagent de l'analyse géomorphologique tels que les Ségalas (plateaux, forestiers ou collinaires), le Rougier et les Causses mais qui cachent des sous-entités très diverses composant une mosaïque de paysages qui reste globalement préservée et de nombreux éléments du patrimoine classés ou inscrits sur la liste des monuments historiques (en 2015 ils étaient au nombre de 135, dont 49 classés, 80 inscrits, 6 partiellement inscrits) avec un nombre croissant d'associations pour la sauvegarde du patrimoine.

Des éléments patrimoniaux caractéristiques qui font l'identité du territoire, tels que les bocages minéraux et espaces ouverts marqueurs de l'identité caussenarde ; versants terrassés vestiges d'une mise en culture ancienne ; différentes formes urbaines et une architecture empruntées du Moyen-Age (bastides, bourgs castraux...) ; hameaux et éléments bâtis associés aux anciennes pratiques agraires ; patrimoine bâti caractéristique (sécadou, cazelles, dolines, croix, chapelles, habitat traditionnel, murets, haies, ouvrages hydrauliques...).

Des paysages en transition, marqués par la diversité des activités agricoles (70% de l'espace occupé) et leur transformation, notamment par la mécanisation des pratiques mais aussi par la reconquête des versants par les espaces boisés provoquant un processus de fermeture des paysages ; la reconversion du site industriel de Decazeville-Aubin. Des formes urbaines et architecturales récentes souvent banalisées qui affaiblissent l'identité qualitative et diversifiée du territoire. Les transformations actuelles des paysages sont liées majoritairement aux phénomènes d'étalement urbain et de mitage. Ces problématiques sont marquées par une volonté politique, le PETR lauréat de l'appel à manifestation de l'Etat « Plan de paysage » 2020.

Mais fragilisé par un développement urbain peu maîtrisé

Si le territoire a suivi globalement la tendance nationale de réduction de consommation d'espaces naturels et agricoles sur la dernière décennie, l'artificialisation connaît des coups d'accélérateurs au gré des opportunités : entre 780 et 850 ha d'espaces artificialisés en 10 ans selon la source donnée observée. Le développement urbain est plus gourmand en foncier que sur d'autres territoires : **en moyenne 800m² de consommation foncière pour la production d'1 logement**, contre 486m² en Occitanie. Cela peut s'expliquer par un mode de production des logements individuels qui a peu évolué par rapport à ce qui est observé sur le plan national ou régional : seulement 4% de logements individuels groupés en 2020 parmi les logements mis en chantier en 2020.

Plus de la moitié des communes ne sont pas encore couvertes par des stratégies d'urbanisme réglementaires (RNU ou en cartes communales).

✓ AFOM

ATOUTS

- Une croissance de la population depuis le début des années 2020 due au solde migratoire positif
- Certains secteurs connaissant une dynamique depuis une décennie
- Différents niveaux de centralités qui structurent le territoire et permettent un accès facilité aux services sur un territoire de densité relativement faible
- 22 communes Bourg-Centre Occitanie, 2 communes Action Cœur de Ville et 7 communes Petites Villes de Demain
- Une mosaïque de paysages et un patrimoine globalement préservé
- Une offre de cadre de vie, d'aménités et de services à la fois « urbaine » et « rurale »

FAIBLESSES

- Une évolution démographique plutôt faible comparée à la dynamique de la région
- Des disparités territoriales marquées en termes de dynamisme, d'attractivité et d'accès aux services avec l'enclavement de certaines zones du territoire
- Un parc de logements relativement ancien, de qualité énergétique faible et comprenant une vacance importante
- Une tendance à la banalisation des entrées de villes, de l'architecture de l'habitat et des formes urbaines
- Un mode de production de logements et d'espaces d'activités économiques gourmands en espaces agricoles et naturels et contribuant au mitage de ces espaces
- Fermeture des paysages

OPPORTUNITÉS

- Les polarités principales, notamment du pôle Ruthénois, comme appui pour redistribuer les ressources et connecter le territoire à l'extérieur
- La qualité du cadre de vie et des paysages comme facteur d'attractivité résidentielle, économique et touristique
- Politiques publiques en faveur de la réhabilitation des centres bourgs, de la rénovation énergétique et de limitation de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Un Plan Paysage qui permettra la préservation et la valorisation du cadre de vie architectural et paysager
- Un SCoT approuvé en 2020 qui donne des orientations au développement du territoire, notamment en matière d'urbanisme et plusieurs démarches de PLUi finalisées ou engagées

MENACES

- Un regain démographique fragile et ayant tendance à s'essouffler
- La poursuite d'un développement urbain non suffisamment encadré au détriment du paysage, du patrimoine et de la préservation des espaces agricoles et naturels
- Affaiblissement de la fonction de certaines centralités : à l'échelle du territoire et à l'échelle des communes vis-à-vis du bourg
- Une perte d'identité du territoire
- Augmentation de la vacance des logements et un parc vieillissant peu adapté à la demande actuelle et future
- Difficulté à maintenir un niveau de service équilibré sur le territoire permettant de satisfaire les besoins de la population notamment vieillissante et de limiter les déplacements
- Fragilisation de la diversité et du lien social sur le territoire si la tendance au vieillissement de la population, la fuite des jeunes et l'appauvrissement d'équipements et services culturels perdurent

✓ Enjeux

Une attractivité à renforcer

Face au défi de la métropolisation qui aboutit à une concentration des moyens dans les métropoles (notamment toulousaine) et à la concurrence entre territoires « non métropolitains » pour attirer les dépenses qui alimentent les économies locales au-delà de leur capacité productive propre, le Centre Ouest Aveyron ne peut plus compter uniquement sur les seuls moyens dont il dispose aujourd'hui pour assurer son développement futur.

Ce constat est d'autant plus crucial qu'avec un solde migratoire largement déficitaire pour la tranche d'âge des 25-30 ans, un taux de natalité faible et un indice de vieillissement élevé, la situation démographique du Centre Ouest Aveyron est préoccupante.

Seul l'accueil prioritaire de jeunes actifs et de familles peut assurer son avenir. Il permettra de maintenir les fonctions métropolitaines nécessaires pour exister à l'échelle régionale et pour assurer un bon niveau de services à l'ensemble des habitants.

Au-delà du volet serviciel, l'attractivité du Centre Ouest Aveyron repose également sur la préservation de son cadre de vie architectural et paysager, atout majeur tant du point de vue résidentiel, touristique qu'économique. Le développement urbain des périphéries au fil de l'eau a engendré un développement peu durable qui tend à dégrader notre identité : consommation des espaces naturels et agricoles, types d'habitat peu diversifiés, banalisation du paysage, fragilisation des fonctions de centralité des bourgs et centres-villes...

C'est donc le bon niveau de services, le dynamisme des centralités, la valorisation du cadre de vie, les facilités de mobilité et une offre adaptée de logement qui permettront de contribuer à attirer de nouvelles populations.

Il est donc primordial de repenser l'attractivité du territoire en tirant profit de son capital environnemental et social et de son positionnement vis-à-vis des métropoles régionales.

Au travers d'un maillage territorial équilibré

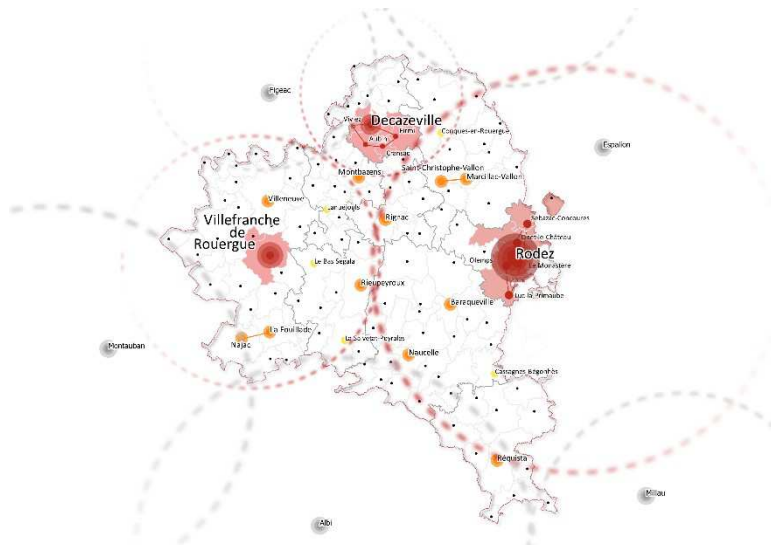
L'aire urbaine de Rodez polarise le territoire du PETR et plus largement le département (la communauté d'agglomération représente à elle seule la moitié des emplois du territoire), et connaît une dynamique globale vertueuse par un certain éloignement des zones d'influences majeures. Le pôle Ruthénois apparaît ainsi comme une polarité « re-distributrice » sur l'ensemble du territoire qui sert de locomotive et de connexion plus large au reste du territoire national.

On note également des inégalités territoriales, notamment une fragilité des dynamiques dans le bassin Decazeillois, dans le Réquistanais et dans les territoires les plus éloignés des pôles.

C'est l'interrelation entre les communes et les complémentarités créées entre elles qui permettront de tirer une dynamique territoriale positive.

Sur ce territoire, chaque ville et village a un rôle à jouer et doit trouver sa place en fonction de son poids démographique, des services qu'il possède, de son rayonnement et de son attractivité. Le SCoT propose une armature territoriale du Centre Ouest Aveyron qui repose sur 3 pôles urbains et un maillage de bourgs centres, de pôles de proximité et de villages. L'enjeu du projet est donc d'articuler et de connecter les différentes polarités entre elles, où chaque catégorie de pôles dispose d'une capacité de développement adaptée, réaliste et liée à sa vocation propre. L'attractivité de chacun de ces pôles doit être confortée en misant sur la complémentarité des offres.

- Asseoir les pôles principaux
- Mailler le territoire avec les bourgs-centres
- Soutenir les pôles de proximité
- Dynamiser les villages
- Connecter aux polarités extérieures



✓ Articulation avec les orientations du SCoT

Axe I. « Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »

I.1 Développer l'attractivité du territoire en misant sur les connexions et les flux **OS5**

Axe II. « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »

II.1 Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat commerce et services **OS5 et OS7**

II.2 Reconquérir les centres-villes et centres-bourgs du Centre Ouest Aveyron **OS5**

II.3 Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain **OS5**

Axe III. « Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »

III.2 Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le Centre Ouest Aveyron **OS6**



Objectif Stratégique 5

S'engager dans un aménagement durable et harmonieux Pour un territoire équilibré, connecté et solidaire

Objectifs et effets attendus

Un maillage équilibré du territoire

- ✓ Un développement de la population homogène afin de mailler l'espace et d'éviter les déséquilibres en termes de dynamique démographique
- ✓ S'appuyer sur l'armature du territoire pour la consolider et définir sa stratégie de développement
- ✓ Travailler les complémentarités entre les territoires à différentes échelles (entre les différents types de polarité, entre territoires voisins, urbain/rural, centre-périphérie...)
- ✓ Accueillir durablement de nouveaux habitants

Des choix d'aménagement et de développement urbain soucieux de l'économie des ressources foncières et de la qualité du cadre de vie

- ✓ Des stratégies de planification cohérentes et vertueuses
- ✓ Une rénovation durable des centralités et des espaces publics dans une approche durable et résiliente au changement climatique
- ✓ Un effort spécifique en direction de la reconquête des centres anciens, centres de villages par des politiques articulées (habitat, services, équipements, aménagements urbains, commerces et activités économiques) permettant de développer l'attractivité de ces espaces

Des offres de logements accessibles, adaptés et qualitatifs

- ✓ Réfléchir le développement de l'habitat au regard de l'armature territoriale, de la localisation des services, des équipements et des enjeux de mobilité
- ✓ Disposer d'une offre de logements de qualité, adaptée au parcours résidentiel, permettant un équilibre entre locatif et accession à la propriété et la mixité sociale
- ✓ Réinvestir les logements vacants, ce qui suppose l'utilisation d'outils spécifiques de rénovation/ requalification de l'habitat, en termes de confort et d'énergie

Descriptif

Objectif opérationnel : Planifier

Organiser une planification territoriale vertueuse et résiliente

Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales

- Mise en place d'un observatoire territorial
- Indicateurs de suivi SCoT et PLUi (consommation d'espace...)

Travailler sur les choix et projets de planification et d'aménagement

- Réaliser des études stratégiques, prospectives et concertées (sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'urbanisme, projets de territoire intercommunaux, projet urbain, projet de ville, commerce, mobilité...)

Mettre en œuvre les orientations du SCoT

- Sensibiliser aux enjeux locaux et à venir liés à l'urbanisme
- Valoriser les bonnes pratiques (chartes et guides partagés de qualité urbaine, conseil en urbanisme partagé)
- Accompagner l'évolution des PLU et PLUi et leur mise en compatibilité avec le SCoT
- Se doter d'outils opérationnels de programmation (PLH, PIG, OPAH, ORT, SPR, PSMV...)
- Evaluer et faire évoluer le SCoT, notamment en application de la Loi climat et résilience et en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone, le Plan biodiversité, le Plan national d'adaptation au changement climatique
- Créer des synergies avec les SCoT voisins
- Contribuer à l'élaboration des schémas cadres supérieurs

Objectif opérationnel : Aménager **Reconquérir et requalifier les cœurs de villes, des bourgs et villages**

Mettre en œuvre des politiques intégrées et transversales (habitat, services, équipements, aménagements urbains, mobilité, commerces et activités économiques) permettant de développer l'attractivité des centralités

- Politique Bourg Centre Occitanie
- Dispositifs Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville de l'Etat
- Projets de territoire intercommunaux...
- Stratégie et outils d'acquisition et d'aménagement foncier (dispositifs de foncières)

Aménager des espaces publics attractifs dans une approche durable et résiliente au changement climatique

- Etude de cadrage des aménagements permettant une prise en compte transversale des enjeux (changement climatique, mobilité active, accessibilité aux personnes en situation d'handicap, liaison centre et périphérie, stationnement, accessibilité aux commerces, réseaux et infrastructures, lutte contre les îlots de chaleur, désimperméabilisation et renaturation des espaces publics...)
- Rénovation des voiries conciliant accessibilité, voie douces, piétonisation des centres-villes, intégration paysagère, végétalisation, réseaux...
- Rénovation ou création de stationnement calibré au besoin, paysagé et si possible désimperméabilisé
- Création d'espaces publics améliorant l'attractivité des centres en adéquation avec la typologie des lieux : espaces verts, places de village, aires de jeux, parcours sportifs, mobiliers urbains, connexion aux offres de mobilité...
- Rénovation et changement d'usage des bâtiments vacants pour résorber les friches, opérations de remembrement foncier urbain
- Travaux de mise en discrétion des réseaux aériens
- Rénovation de l'éclairage public vers des solutions moins consommatrices
- Travaux de résorption du bâti délabré, d'aération de l'espace urbain
- Embellir l'espace urbain par des opérations « façades »

Recréer des flux vers les centres

- Maintien de l'activité économique, du commerce Cf. OS 1 et des services Cf. OS 7
- Repenser les offres mobilités pour qu'elles soient accessibles à tous Cf. OS10

Objectif opérationnel : Habiter **Soutenir l'émergence d'une offre renouvelée et innovante de logement**

Requalifier l'habitat ancien pour l'adapter aux nouveaux modes de vie, diminuer les dépenses énergétiques

- Réalisation d'audits énergétiques préalables aux travaux Cf. OS 8
- Opérations de rénovations énergétiques ambitieuses Cf. OS 8
- Travaux d'adaptation des logements en centre ancien (luminosité, adaptation aux nouveaux modes d'habiter, accessibilité...)
- Promouvoir les dispositifs d'aides aux privés (ANAH, espace info énergie...) Cf. OS 8

Développer une offre nouvelle de logements

- Reconquête de la vacance (taxation, dispositifs incitatifs...), réinvestissement des dents creuses
- Opérations d'habitat plus denses et intégrées aux formes urbaines existantes (collectifs de taille adaptée à la morphologie du site, maisons semi-accollées...)
- Mise en œuvre expérimentale de type éco-quartiers, éco-hameaux et de formes d'habitats partagés...
- Création de logements adaptés à certains publics cibles : jeunes, seniors, aires d'accueil des gens du voyage
- Développement et requalification du parc social en favorisant la mixité
- Accompagnement des opérations de lutte contre l'habitat indigne

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Élaboration de PLUi (CC Rignacois, CC Aveyron Bas Ségala Viaur, Ouest Aveyron Communauté, CC Conques Marcillac, CC du Réquistanais, Pays Ségali Communauté)
- Réalisation du DAACL SCoT
- Élaboration PLH Ouest Aveyron communauté
- Études stratégiques : étude commerce (PETR), projets de territoire (Pays Ségali, Pays Rignacois, ABSV, OAC ...)
- Documents de mise en œuvre du SCoT (guide, fiches thématiques, cahiers de recommandations architecturales et paysagères)
- Outil mutualisé de suivi de la consommation d'espaces
- Contrats Bourg Centre Région Occitanie (Rieupeyroux, Montbazens)
- Contrats Petite Ville de Demain (Marcillac, Rignac, Decazeville, Rieupeyroux, Baraqueville/Naucelle, Réquista)
- Aménagements des espaces publics (Réquista, Firmi, Saint Parthem, Flagnac, Najac, Villeneuve d'Aveyron, Auzits, Rignac espace du foirail, Baraqueville centre bourg, 1% paysage Pays Ségali sur Val de Lenne et Naucelle gare, Naucelle vallon des sports)
- Réhabilitation de friches urbaines (Cransac, Naucelle, Rignac, La Fouillade, Aubin, Decazeville)
- Opérations d'aérations urbaines (Villefranche de Rouergue, Decazeville, Aubin, Cransac, Firmi, Rignac)
- Rénovations de logements communaux (Boisse-Penchat, Saint Parthem, Bouillac, Sainte Croix, La Salvetat Peyralès, Anglars Saint Félix, Colombières, Brandonnet)
- Projets de lotissements éco-conçus (Martiel, La Fouillade)

Évaluation

- ✓ Évolution de la population municipale du territoire
- ✓ Consommation de l'espace naturel agricole et forestier
- ✓ Nombre de PLUi en vigueur
- ✓ Nombre d'opérations de requalification espaces publics en centre bourg accompagnées
- ✓ Nombre d'opérations de requalification espaces publics urbains prenant en compte les enjeux d'imperméabilisation, de mobilité, de végétalisation
- ✓ % de locaux commerciaux vacants en bourg centre
- ✓ Durée moyenne d'accès aux équipements de proximité
- ✓ Densité des équipements de la centralité des quotidiens
- ✓ Nombre de logements rénovés
- ✓ Évolution du parc de logement par type

Objectif Stratégique 6

Révéler et valoriser les richesses patrimoniales et les potentiels paysagers

Objectifs et effets attendus

- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire
- ✓ Conserver la mémoire historique et permettre son appropriation par l'habitant
- ✓ Développer une ressource culturelle et identitaire différenciante et commune
- ✓ Améliorer la connaissance des paysages
- ✓ Rendre visibles les patrimoines et les paysages
- ✓ Améliorer la qualité architecturale et paysagère des villes et des campagnes
- ✓ Enrichir et protéger le patrimoine
- ✓ Éviter la banalisation des paysages

Descriptif

Objectif opérationnel : Connaître Comprendre et partager les patrimoines et les paysages

Comprendre les paysages et patrimoines

- Poursuite de l'Observatoire Photographique du Paysage
- Études plus approfondies sur certains édifices ou entités paysagères
- Diagnostics et ingénieries préalables aux démarches de protection (de type SPR) et de labellisation (de type Villes et Pays d'art et d'histoire) du patrimoine
- Soutien aux actions d'inventaire du patrimoine matériel, immatériel, diagnostic patrimonial, schéma d'interprétation du patrimoine, inventaire participatif
- Études visant à améliorer la connaissance sur les caractéristiques du bâti et des formes architecturales du territoire

Partager la connaissance

- Actions d'information, de sensibilisation visant la diffusion de la connaissance du patrimoine et des paysages : publications, expositions, journées de sensibilisation, cycles de conférence et voyages d'étude, outils de communication et supports pédagogiques, résidences, créations...
- Outils d'analyses paysagères et patrimoniales : ateliers de paysages, itinéraires partagés, observatoire photographique, charte paysagère

Objectif opérationnel : Protéger Accompagner les démarches de rénovation et de protection patrimoniale

Soutenir les démarches de labellisation et de protection

- Actions d'animation et d'accompagnement des démarches de protection (SPR, MH, classement loi 1930, PLUi, Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Plus beaux villages de France, Secteur sauvegardé, UNESCO, Grand Site de France ...)

Rénover le patrimoine bâti et paysager Cf. OS 1, 5, 9

- Mise en place de cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Renforcer l'usage de matériaux locaux et les circuits courts dans la rénovation
- Restaurer le bâti, le petit patrimoine, les espaces publics, les œuvres et mobiliers d'art...
- Réhabiliter les anciens bâtiments pour développer de nouveaux usages (friches)
- Préserver le patrimoine végétal : utiliser des essences locales, replanter des haies...
- Diversifier les modes de financements (mécénat, fondation du patrimoine...)

Objectif opérationnel : Valoriser

Mettre en synergie et soutenir les dynamiques de valorisation des patrimoines

Valoriser les patrimoines

- Productions artistiques contemporaines liées au territoire et à ses composantes (fenêtre sur le paysage, festival du roman à Conques, In Situ, festival en Bastides...), signalétiques, communication
- Investissements liés à l'interprétation et à l'aide à la visite des patrimoines et paysages Cf. OS 3
- Commandes publiques d'œuvres Cf. OS 7
- Aménagements de lieux, d'espaces et de parcours dédiés à la visite qui concourent à la connaissance des patrimoines et du territoire (travaux, mobiliers urbains, plantation...) Cf. OS 3
- Acquisitions foncières, aménagements de chemins, équipements de franchissement de rivière, passerelles himalayennes, signalétique, digitalisation des circuits et outils de communication

Favoriser l'itinérance et la mise en réseau Cf. OS3

- Études et assistance technique visant la mise en réseau et la coordination des acteurs du patrimoine culturel, gastronomique, scientifique et industriel
- Etudes et investissements permettant la mise en réseau de sites patrimoniaux avec d'autres territoires, projets de coopération (viaduc UNESCO)
- Création d'expositions itinérantes, aménagements de lieux de découvertes et de lieux touristiques (meublier, matériel, mobilier urbain), signalétique, outils de communication, productions d'œuvres
- Expertise et aménagements touristiques (cheminements, équipements touristiques, aménagements de belvédères...)
- Renforcement de l'itinérance jacquaire par des panneaux d'interprétations, signalétique, carnets de voyages

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Poursuite de l'Observatoire Photographique du Paysage
- Création de Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Plusieurs actions autour de l'itinérance jacquaire, qu'il s'agisse du GR 65, du GR 62 ou du Conques – Toulouse
- Valorisation de sites (Bournazel, Belcastel)
- Projets de labellisation (UNESCO du viaduc du Viaur, Grand Site de France...)
- Projets de restauration (église de Toulonjac, d'Auzits...)
- Projet Inspaysage de solution digitale de lecture et écriture des paysages (EDF – agence une rivière un territoire)

Evaluation

- ✓ Nombre d'inventaires réalisés
- ✓ Nombre de classement de type SPR et de labellisation (PAH, Unesco)
- ✓ Nombre d'actions et d'évènements autour de la valorisation du patrimoine et des paysages

Objectif Stratégique 7

Fortifier et adapter un environnement de vie participant au bien-être et à l'épanouissement des habitants

Objectifs et effets attendus

- ✓ Réduire les inégalités territoriales
- ✓ Renforcer la synergie urbain/rural
- ✓ Conforter le rôle structurant des bourgs centres
- ✓ Renforcer la vitalité sociale du territoire
- ✓ Améliorer les conditions d'accueil et de vie des habitants
- ✓ Mettre les usages numériques aux services des besoins des populations du territoire
- ✓ Favoriser la création, la diffusion, la pratique artistique et culturelle,
- ✓ Lutter contre la désertification médicale et accompagner le vieillissement des populations
- ✓ Assurer l'accessibilité aux services et activités à tous

Descriptif

Objectif Opérationnel : Se cultiver

Favoriser la création et l'innovation culturelle et en faciliter l'accès à tous

Accueillir, accompagner et permettre le développement des acteurs

- Instaurer des logiques de réseaux et de mise en synergie
- Renforcer la structuration d'une politique culturelle à différentes échelles et inciter les intercommunalités à s'engager pour la culture
- Réaliser des études stratégiques pour permettre une mutualisation des moyens
- Achat de matériel itinérant ou mutualisé
- Soutien à la professionnalisation des acteurs
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation culturelle
- Coordination de la communication

Faciliter l'accès aux pratiques culturelles de l'ensemble de la population

- Rendre accessible la culture : coût, offre de mobilité
- Soutenir les programmations culturelles de qualité
- Développer les enseignements artistiques
- Création de routes culturelles
- Mise en place de commandes publiques d'œuvres
- Soutien aux résidences artistiques
- Soutenir l'itinérance et les actions hors les murs

Objectif Opérationnel : Se soigner

Assurer l'accès aux soins, à la prévention et aux parcours de santé

Agir en faveur d'une démographie médicale positive

- Réaliser des études et schémas permettant la structuration de politiques de santé (CLS, diagnostics territoriaux, convention territoriale globale, contrat GHT ...)
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire
- Développer et encourager un exercice coordonné des professionnels de santé du territoire : maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, télémédecine, coordination hôpitaux maisons de santé...

Développer la couverture territoriale en prévention et promotion de la santé

- Soutenir les mises en réseau entre partenaires permettant l'interconnaissance, la culture commune et la coordination des actions (groupe de travail pluridisciplinaire, organisation de conférence...)
- Développer les programmes d'action et les outils d'information et de prévention à destination des habitants ou de publics cibles comme la jeunesse, les enseignants ou les associations (création de relais au sein des populations, sensibilisation aux enjeux de la prévention, éducation à l'alimentation, pratique sportive, promotion du bien-être, addiction, troubles mentaux, violences intrafamiliales, promotion des mobilités actives...)
- Favoriser un accès aux soins pour tous
- Faciliter la prise en charge des enfants et des jeunes adultes (dépistage, addictions, contraception, harcèlement...) et accompagner les parents
- Accompagner les parcours de santé et de vie des malades chroniques et/ou porteurs de handicaps et de leurs aidants
- Favoriser la prise en charge des troubles mentaux et psychiatriques
- Soutenir la création et l'animation des structures et des acteurs agissant en faveur de la jeunesse et des seniors (points info senior et jeunesse, missions locales...)
- Accompagner les personnes âgées à domicile et prévenir leur isolement
- Créer des logements adaptés aux personnes âgées autonomes (maintien à domicile, résidence autonomie, MARPA...)
- Créer, rénover et moderniser des structures d'accueil des personnes âgées et en situation de handicap et accompagner leurs résidents (EPHAD, Unité Alzheimer, structures spécialisées en fonction du handicap...)
- Soutenir les actions en faveur d'un environnement favorable à la santé
- Actions favorisant la pratique sportive (équipements sportifs, aménagements, parcours de santé...) et contribuer à un urbanisme favorable à la santé Cf. OS 5

Objectif Opérationnel : Vivre et se divertir

Conforter une offre de services et de loisirs accessible à tous

Mailler le territoire en services publics

- Maintenir ou recréer des services publics de manière équilibrée sur le territoire
- Favoriser l'émergence des maisons et des espaces France Service
- Accompagner les dispositifs visant à rendre les services publics accessibles « hors les murs » (itinérance de services, permanences, bus France Service...)

Développer les initiatives favorisant la cohésion sociale

- Proposer une offre et un accès maillés et attractifs de lieux générateurs de lien social (lieux de pratiques sportives, culturelles, de vie associative et de loisirs, bibliothèques, petite enfance, jeunesse, éducation, cinémas, maisons des jeunes ...)
- Favoriser le déploiement des nouvelles solutions d'accès aux services et aux commerces (conciergerie...)

Faire du numérique un levier d'attractivité et d'inclusion

- Développer les usages numériques (télétravail, e-service, télémédecine)
- Favoriser l'inclusion numérique notamment par les tiers lieux et les maisons France Service

Favoriser une réappropriation des espaces de loisirs par les habitants

- Aménagements d'espaces publics, naturels et de découverte Cf. OO 5

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Contrat Territoire Lecture (Ouest Aveyron Communauté, Decazeville communauté, CC Conques Marcillac ?...)
- Contrat territorial de santé (OAC, Decazeville communauté)
- Maison de santé (La Fouillade, Saint Christophe, Le Bas Ségala)
- Maison France Service (La Fouillade, Rieupeyroux, Montbazens)
- Maisons des associations, salles d'animation (Calmont, Colombières, Baraqueville, Lanuéjols)
- City stade (Sénergues, Vaillhourles, La Fouillage, Marcillac, Rieupeyroux, Villeneuve d'Aveyron)
- Pump track (Rieupeyroux, ...)

- Petite enfance (Lunac, Anglars Saint Félix, extension du relai petite enfance de Rieupeyroux, micro crèche à Lanuejols)
- Bibliothèques (Brandonnet, Lanuéjols, Villeneuve d'Aveyron)
- Projets culturels de territoire (ABSV, Conques-Marcillac, Decazeville Communauté, Pays Ségali Communauté, Réquistanais)

Evaluation

- ✓ Nombre d'actions culturelles
- ✓ Nombre de projets accompagnés
- ✓ Densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 hb
- ✓ Durée moyenne d'accès aux équipements de proximité
- ✓ Densité des équipements de la centralité des quotidiens



Synthèse du diagnostic

La question environnementale, un enjeu de société central

Aujourd'hui, selon le sondage ODOXA du 16/09/2021, 93% des Français pensent que la protection de l'environnement est un sujet important, 44% jugent même que c'est prioritaire et **70% sont pessimistes pour l'avenir de la planète.**

76% des Français sont prêts à s'impliquer davantage pour réduire leur empreinte carbone, mais ils jugent cela coûteux (64%), compliqué (63%) et **75% estiment que les citoyens sont mal informés sur comment le faire au quotidien.** Ils ont majoritairement le sentiment que ni leurs entreprises (55%), ni l'État et les collectivités locales (60%), ni les habitants de leurs régions (61%) ne les encouragent à réduire leur empreinte carbone.

Les effets du changement climatique nécessitent un engagement de tous et qu'on réajuste nos modes de développement afin de préserver les écosystèmes et ainsi atténuer les risques pour les biens et les personnes.

Cette thématique se retrouve au cœur des politiques publiques du territoire du Centre Ouest Aveyron, notamment dans le cadre des Plans Climat Air Énergie Territorial de Rodez Agglomération, d'Ouest Aveyron Communauté et du PETR Centre Ouest Aveyron qui abordent les questions de la transition écologique de manière transversale et intégrée.

Un fort potentiel de production d'énergie renouvelable mais des consommations énergétiques encore trop élevées

Une consommation d'énergie importante et peu de dynamiques d'amélioration entraînant une situation préoccupante en termes de précarité énergétique

Le territoire du PETR consomme **24 MWh/habitant** contre 21,2 en Occitanie en 2017. Cela correspond à **3 713 482-Mwh en 2017**, avec une **évolution quasi nulle.**

La précarité énergétique touche désormais 24% des ménages contre 21% en Occitanie et **la facture énergétique globale du territoire a doublé** entre 1995 et 2015 (de 200 à 400 M€/an), avec la répartition suivante : les dépenses énergétiques des ménages représentent 36% (2519€/an) car **85% des logements sont énergivores** dans la base DPE contre 73% en Occitanie, **le transport routier représente 34%**, l'économie tertiaire 15%, l'industrie 12,5% et l'agriculture 2%.

Une faible autonomie énergétique

Le territoire du PETR produisait en 2017 l'équivalent de **13,7%** de sa consommation en énergies renouvelables alors que les objectifs nationaux, régionaux et locaux (SCoT) préconisent une évolution progressive vers un territoire à énergie positive à **50% d'ici 2030 et 100% d'ici 2050.**

La production d'énergies renouvelables est plutôt faible avec 507 523 MWh en 2018 soit 3,3 MWh/habitant contre 5 en Occitanie, et ce alors que le département de l'Aveyron dans son ensemble est un important producteur d'électricité renouvelable avec notamment l'hydroélectricité (plus de 12% de la production hydroélectrique d'EDF en France). **Pourtant, sur le Centre Ouest Aveyron, le potentiel est particulièrement important dans toutes les filières, notamment pour le photovoltaïque et le bois énergie.** Le bois énergie représente 59% de cette production, l'hydroélectricité 24%, le solaire 16%. Les autres modes de production (bioénergies, éolien) sont quasiment absents.

Une nécessaire réduction de la dépendance à la voiture individuelle

Une dépendance à un moyen de déplacement polluant et coûteux énergétiquement : la voiture

83% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle sur le territoire en 2018 alors qu'en moyenne en France ces derniers représentent 74%. Cela s'explique pour partie par les caractéristiques du territoire : relativement peu dense et éloignement des principales polarités qui imposent une mobilité contrainte forte. En parallèle, le parc de voitures électriques suit la tendance nationale à la hausse, à un rythme toutefois un peu plus lent.

Néanmoins, l'utilisation des transports en commun ou du vélo reste très en retrait (- de 2% pour chacun des modes), alors même que 60% des déplacements domicile/travail se font en interne des EPCI (soit 43 130 flux quotidiens).

Des opportunités existantes pour minimiser l'impact des mobilités sur l'environnement

Le territoire se caractérise par des flux internes au territoire largement majoritaires, des flux entrants quotidiens qui augmentent, un maillage routier conséquent. Le territoire est interconnecté par un réseau routier secondaire de qualité.

Il est desservi par trois lignes TER régulières (RODEZ-TOULOUSE ou BRIVE, VILLEFRANCHE-TOULOUSE ou CAPDENAC) et par le train de nuit qui relie l'Aveyron à Paris, mais qui sont très peu utilisées par les actifs. Le maillage en bus est bien présent sur le territoire mais lui aussi sous utilisé. Cela offre un bon terreau pour réfléchir à des offres alternatives et complémentaires à la voiture individuelle au niveau des EPCI et potentiellement sur des connexions inter-EPCI.

L'enjeu est tout particulier pour les déplacements vers Rodez Agglomération puisqu'elle capte 44% des flux, internes ou externes à l'agglomération, et est une porte vers l'extérieur du territoire avec la gare ferroviaire et l'aéroport de Salles la Source à proximité.

Le territoire est maillé d'aires de covoiturage sur tous ces grands axes (RN 88, RD 911, RD840 et RD 894) alors que la dépendance à la voiture individuelle est encore très prégnante.

Un environnement et des ressources riches face au défi du développement

La biodiversité du territoire comme marqueur d'identité et des dispositifs de préservation qui se renforcent

Le territoire ne comprend pas de vastes réservoirs de biodiversité, à l'exception relative du Causse Comtal, mais il comprend des milieux porteurs d'enjeux forts de biodiversité : les causses, les zones humides, les grandes vallées ; et des secteurs très spécifiques (serpentinite, milieux résultants du passé industriel de Decazeville...), avec des espèces rares et/ou protégées.

Le territoire dispose d'une couverture de 53 ZNIEFF équivalente à 17% de la superficie du territoire, ce qui témoigne de la présence d'enjeux notables. Cette richesse écologique inventoriée et protégée est relayée par une nature plus commune, souvent associée aux pratiques agricoles.

Des dispositifs de gestion des milieux existent : 8 sites Natura 2000 et 8 Espaces naturels sensibles et contribuent à faciliter l'accès aux espaces de nature pour les habitants. Le SCoT définit une **Trame Verte et Bleue** qui constitue un cadre de préservation des éléments essentiels des réservoirs de biodiversité et des moyens de liaisons entre eux (les corridors) et qui devra être déclinée à travers les documents d'urbanisme.

Mais, cet environnement est fragilisé par l'activité humaine avec par exemple un développement urbain mal maîtrisé source de consommation d'espaces naturels et agricoles et d'artificialisation et de fragmentation des milieux et la présence de différentes sources de pollutions. Le traitement des déchets reste également un enjeu majeur (en 2014 encore près de 50% des déchets ménagers produits en Aveyron ne sont pas valorisés).

Des ressources naturelles abondantes mais des problématiques de gestion

Le territoire dispose de ressources naturelles nécessaires à son développement humain et économique (eau, sols, énergie) mais il est complètement lié par des échanges avec les territoires proches. La ressource en eau est principalement dépendante du Lézou et de l'Aubrac. Les prélèvements en 2014 ne représentent que 17% des volumes prélevés sur le département. Ainsi, Le Centre Ouest Aveyron n'est globalement pas confronté à des freins à son développement liés à l'accès aux ressources naturelles, mais la question de la gouvernance, des partenariats et de la gestion à une échelle plus vaste est essentielle.



ATOUTS

- Capacité d'une plus grande autonomie énergétique
- Gisement d'économies d'énergie très important (bâtiments, transports, éclairage public)
- Potentiel important et varié de production des énergies renouvelables
- Environnement naturellement riche et varié propice à une forte résilience face aux changements climatiques
- Un bon maillage d'infrastructures de mobilité (réseau routier, ligne TER, Aéroport)
- Une desserte ferroviaire vers Paris, Toulouse, Brive et Capdenac et aérienne vers Paris et quelques métropoles européennes
- Un territoire maillé en aires de covoiturage et de plus en plus en bornes de recharges électriques
- Une armature territoriale pouvant favoriser les liens avec les centralités pour limiter les déplacements

FAIBLESSES

- Affaiblissement de l'économie locale avec l'augmentation des factures énergétiques
- Captation des énergies renouvelables par des investisseurs exogènes au territoire
- Inégalités sociales, fragilité des personnes âgées et inertie des pratiques face à l'augmentation des prix des énergies et aux changements climatiques
- Un territoire enclavé, une topographie peu propice à l'usage des mobilités actives et peu d'équipements "en site propre"
- Une dépendance forte à la voiture individuelle
- Une offre de transport ferroviaire insuffisante
- Une mauvaise interconnexion des modes de transport notamment du mode ferroviaire dont les horaires de dessertes ne sont adaptés qu'aux correspondances pour Paris et Toulouse, et ne répondent pas aux besoins de déplacements de courte distance (notamment domicile-travail)

OPPORTUNITÉS

- Évolution du contexte national et régional en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables (TEPOS, REPOS)
- Stabilisation de la facture énergétique en valorisant le gisement d'économies d'énergie
- Augmentation des retombées économiques locales en valorisant les énergies renouvelables avec les collectivités et les habitants du territoire
- Des ressources naturelles locales quasi suffisantes pour répondre aux besoins de développement
- Des alternatives possibles à la voiture individuelle à l'échelle des EPCI et sur le pôle Ruthénois
- Démarches en cours de connaissance des milieux (inventaires de zones humides)
- Finalisation de la mise en 2X2 voies de la RN88
- Des pratiques de mobilités en plein développement, de plus en plus connues et utilisées à l'échelle nationale
- Évolution du contexte national et régional en faveur de mobilités moins polluantes et collectives
- Contexte national en faveur du renforcement des centralités, des usages numériques et des tiers lieux
- Des échanges avec la Région à engager pour améliorer l'offre ferroviaire de proximité afin de favoriser l'installation de nouveaux foyers et réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements de courtes distances

MENACES

- Augmentation de la facture énergétique, de plus en plus lourde pour l'ensemble des acteurs publics et privés
- Précarité énergétique, situations de pauvreté et renforcement des inégalités sociales
- Augmentation de la captation des énergies renouvelables locales par des investisseurs exogènes au territoire
- Inégalités accrues face au coût des déplacements qui augmentent
- Impacts environnementaux, sociaux, économiques prévisibles des changements climatiques
- Absence de sécurisation de la ressource en eau et dépendance aux territoires voisins
- Perturbation des milieux naturels riches en biodiversité par les activités humaines et la fragmentation des continuités écologiques (étalement urbain, imperméabilisation des sols...)
- Accentuation des risques naturels, notamment des inondations
- Défaillance de certaines lignes ferroviaires pouvant entraîner une désaffection d'une clientèle potentielle au détriment de l'empreinte carbone



Enjeux

Face aux effets du changement climatique, les défis sont multiples pour conjuguer un niveau d'accueil de population et de développement ambitieux avec une préservation des ressources locales et de l'environnement de manière durable.

Le territoire dispose de ressources importantes et nécessaires qu'il s'agit de préserver et de valoriser pour répondre à ce défi. Cela suppose d'adopter des stratégies d'adaptation et de résilience dans les projets qui seront menés.

Appropriation territoriale et démocratisation de la transition écologique

Le territoire est historiquement producteur d'énergie (autrefois sur le bassin houiller), où sont portés des projets privés importants pour la production d'énergies renouvelables. Mais avec une plus forte maîtrise locale publique, l'acceptabilité sociale serait plus favorable, les retombées économiques pourraient être plus territorialisées et collectivement réparties.

La consommation d'énergie des ménages dépend de deux caractéristiques défavorables : un parc de logements majoritairement ancien peu performant en énergie et un territoire à dominante rurale qui impose des déplacements contraints où le mode transport dominant reste la voiture individuelle.

Afin de valoriser au mieux le gisement d'économies d'énergies (bâtiments, éclairage public, transport, ...) et de productions énergétiques diversifiées (bois, solaire, éolien, hydraulique, géothermie, bioénergies, ...), le PETR propose une démarche ambitieuse, celle de devenir un « territoire à énergie positive ».

Afin de bénéficier localement des retombées économiques et sociales du gisement d'économies d'énergie et de la production d'énergies renouvelables, il conviendra d'encourager les investissements financiers significatifs des collectivités et des citoyens pour réduire les charges énergétiques et augmenter les recettes des ressources locales.

Pour ce qui est de la mobilité, il conviendra de la replacer au cœur des réflexions dans l'aménagement de l'espace, en amont des stratégies d'implantations d'activités, de services ou de logements à l'échelle du territoire, des EPCI et des communes. En parallèle, toutes les solutions visant à permettre la réduction à la dépendance à la voiture individuelle devront être étudiées et encouragées, et la transition vers un parc automobile plus durable favorisée.

Il faudra également continuer le déploiement de bornes électriques et GNV et rendre plus attractif le mode ferroviaire en améliorant les dessertes, l'accès aux gares, la connexion au réseau routier secondaire et la complémentarité avec les autres offres de transports collectifs.

L'appropriation collective d'une transition écologique nécessaire, permettrait d'éviter l'augmentation de la part des ménages en précarité énergétique, de valoriser les ressources renouvelables, de préserver nos ressources environnementales et de réduire les conséquences liées au changement climatique.

Anticipation et adaptation

Les menaces pour le futur (tensions sur la ressource vers 2050 au regard du changement climatique) posent des questions quant à la plupart des usages de la ressource en eau et des adaptations pertinentes pour continuer à satisfaire l'ensemble des besoins domestiques (eau potable, niveau de traitement adapté à la capacité des cours d'eau à accepter des rejets d'eaux usées traitées, énergies), économiques (agriculture, industrie tourisme) et à maintenir les équilibres écologiques. Il est essentiel pour le territoire d'assurer la sécurisation de la ressource en eau potable. L'enjeu est lié principalement au changement climatique et à la gouvernance.

Le territoire est relativement peu concerné par des atteintes aux biens et aux personnes mais face aux effets du changement climatique, l'enjeu est d'anticiper les éventuels phénomènes et de s'appuyer sur la connaissance des risques existants, notamment liés aux inondations et aux mouvements de terrain pour adapter le développement du territoire.

Face à l'augmentation des prix des énergies et aux changements climatiques, le territoire doit s'inscrire dans une démarche résiliente tout en favorisant une économie locale dynamique et plus autonome.



Articulation SCoT

Axe II. « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »

II.5 Favoriser les mobilités des personnes tout en maîtrisant les impacts environnementaux

Axe III. « Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »

III.1 S'engager dans la transition énergétique vers un territoire « à énergie positive »

III.3 Maîtriser les pollutions, les risques et les nuisances

III.4 Préserver durablement les milieux aquatiques et la ressource en eau

III.5 Assurer la préservation des richesses écologiques

III.6 Favoriser une gestion durable de la ressource forestière

III.7 Favoriser une exploitation durable des ressources du sous-sol

III.8 Prévoir les conditions de la limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets

AXE III ADAPTATION ET RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE

GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LOCALEMENT LES RESSOURCES ET LES MILIEUX




Objectif stratégique 8

Se mobiliser pour une transition énergétique au bénéfice du territoire et de ses habitants

Objectifs et effets attendus

- ✓ Réduction de la facture et de la précarité énergétique
- ✓ Réduction de la pollution énergétique et lumineuse
- ✓ Sensibilisation des usagers
- ✓ Confort des usagers
- ✓ Développement de l'économie locale (travaux de rénovation, production d'énergies renouvelables)
- ✓ Adaptation aux changements climatiques
- ✓ Production d'énergies renouvelables locales et acceptation sociale des projets
- ✓ Maîtrise locale des coûts énergétiques

Descriptif

Objectif Opérationnel 1 : Adapter

les consommations énergétiques aux besoins des usagers

Pratiquer l'extinction partielle de l'éclairage public

- Installation d'horloges astronomiques dans les armoires d'éclairage public
- Installation d'éclairages passifs (catadioptrés, ...)
- Installation de panneaux de signalisation (extinction nocturne, label village étoilé, ...)
- Réglage de l'extinction partielle selon les besoins des usagers

Éviter de chauffer et d'éclairer des bâtiments non utilisés

- Installation de régulateurs de chauffage et d'éclairage
- Programmation des régulations pour obtenir le chauffage et l'éclairage correspondant aux besoins collectifs

Accompagner le respect de la réglementation concernant le chauffage et l'éclairage des bâtiments

- Programmation des régulations pour obtenir le chauffage et l'éclairage correspondant aux réglementations
- Enregistrer et afficher la température dans les bâtiments

Objectif opérationnel 2 : Optimiser

les rénovations énergétiques du patrimoine et les constructions sobres

Rénover l'éclairage public

- Diagnostic technique et énergétique de l'éclairage public
- Rénovation de l'éclairage public (Leds, régulateurs de tension, ...)

Rénover les bâtiments les plus consommateurs d'énergie

- Développer les plateformes de rénovation énergétique au service de la population
- Diagnostic énergétique des bâtiments présenté en coût global et intégrant les subventions publiques
- Étudier la faisabilité de production et de consommation d'énergies renouvelables
- Priorisation et programmation pluriannuelle des travaux
- Rénovation énergétique des bâtiments les plus consommateurs et des logements sociaux
- Suivi des dépenses et consommations énergétiques (décret tertiaire)

Accompagner les constructions et équipements neufs pour optimiser les consommations énergétiques

- Accompagnement de l'élaboration des projets neufs afin de respecter les réglementations, réduire les besoins énergétiques et de ressources naturelles, favoriser le bio-climatisme, les matériaux biosourcés, l'autoconsommation d'énergies renouvelables et la végétalisation
- Suivi des dépenses et consommations énergétiques

Objectif opérationnel 3 : Produire

Favoriser le développement des énergies renouvelables d'intérêt territorial

Etudier la faisabilité de production d'énergies renouvelables

- Diagnostic territorial des potentiels de production
- Etudes technico-économiques de la faisabilité des projets (cadastre solaire, ...)

Favoriser l'autoconsommation d'énergies renouvelables

- Diagnostic territorial des potentiels de consommation d'énergies renouvelables
- Etudes technico-économiques de la faisabilité des projets d'autoconsommation
- Installation d'unités d'autoconsommation (réseaux de chaleur, photovoltaïque toiture, chauffe-eaux solaires...)
- Choix de fournisseurs énergétiques produisant des énergies renouvelables (Enercoop, Vervolt...)

Accompagner la réalisation de projets d'énergies renouvelables en favorisant la participation des collectivités et des citoyens

- Information des collectivités et des citoyens aux nouveaux projets
- Participation des collectivités et des citoyens aux études de développement
- Participation des collectivités et des citoyens à l'investissement des projets (SCIC EnerCOA, Energies partagées...)
- Participation des collectivités et des citoyens à la gouvernance des projets
- Installation d'unités de production d'énergies renouvelables
- Travailler sur le levier d'une fiscalité incitative pour favoriser l'investissement et des retombées économiques locales

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Rénovation et extinction partielle de l'éclairage public : Villeneuve, Laramière, Najac, Foissac...
- Extinction partielle ZA OAC
- Régulation automatisée et pilotable à distance du chauffage et de l'éclairage des bâtiments publics : salle du Laminoir et centre des impôts de Decazeville, MAM de Monteils, salle d'animation de Castanet...
- Rénovations énergétiques performantes des bâtiments publics : ancienne gendarmerie de Decazeville, multiple rural de Nauviale, logements communaux d'Ambeyrac et de Gramond, école de Sainte Croix, Espace Gilbert Alauzet, Piscine Rieupeyroux, EPAHD Lunac, Halle de Rieupeyroux, Mairie et espace André Jarlan de Rignac, nouvel OT de Conques...
- Construction de bâtiments neufs performants : salle d'animation de Baraqueville (AAP No Watt), maison de santé de la Fouillade
- Unités de production d'énergies renouvelables : rédaction Charte ENR OAC lien PLUi, méthanisation collective agricole (Montbazens et Centrès, Colombières), photovoltaïque au sol (ombrières parking Interactis et LISI La Glèbe, Laramière et la Capelle-Bleys, CCCM photovoltaïque toitures collectivités, EPAHD Lunac, Rieupeyroux, Halles Valourec Decazeville, Halles Raymond Lacombe Baraqueville), ...) chaufferie bois Baraqueville

Évaluation

- ✓ Nombre de communes pratiquant l'extinction partielle de l'éclairage public
- ✓ Consommations et dépenses énergétiques
- ✓ Émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Étiquettes Energie Climat
- ✓ Production d'énergies renouvelables
- ✓ Autonomie énergétique

Objectif Stratégique 9

S'engager pour une biodiversité préservée et gérer durablement les ressources

Objectifs et effets attendus

- ✓ Utilisation efficiente des ressources
- ✓ Réduire l'impact environnemental et économique des achats
- ✓ Réduire la quantité des déchets
- ✓ Préserver et restaurer les milieux
- ✓ Réduire les pollutions
- ✓ Limiter l'extinction des espèces vivantes
- ✓ S'adapter au changement climatique
- ✓ Développer l'économie circulaire
- ✓ Prévenir les risques (inondations, mouvements de terrains, incendie...)
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau et réduire les consommations

Descriptif

Objectif opérationnel 1 : Optimiser

Gérer les ressources, réduire les déchets, réemployer et recycler

Gestion optimisée des ressources et des déchets

- Limiter les consommations : mutualisation des achats et utilisation groupée de type Cuma mais élargie à tous types de public, plateformes de location, plateformes collectives de transformation, achats publics responsables, dématérialisations, limitations des emballages, réductions du gaspillage (études de définition des besoins dans la commande, logiciel de gestion des stocks...)
- Favoriser la production et l'usage de ressources écoconçues (analyse cycle de vie), durables, naturelles, renouvelables, recyclables : Cf. OS1
- Gestion durable de la forêt : plan de gestion durable des forêts privées et publiques, chartes forestières, Plan d'Approvisionnement Territorial, développement d'une filière bois (OS 1 bois-énergie, bois d'œuvre)
- Valoriser le bois impropre au bois d'œuvre et provenant de travaux d'égales (bord de route, voies ferroviaires, entretien de haies et bocages) ou encore issus de la production d'entreprises de transformation du bois pour l'utiliser en chaufferies bois énergie/biomasse
- Améliorer le tri à la source et la collecte sélective des déchets (études de gestion des déchetteries, de tri à la source, tarification incitative, collecte robotisée, biodéchets, papier, réduction des coûts de transport, décharges d'inertes...)

Encourager la réutilisation et le recyclage

- Développer le réemploi : recycleries, ressourceries, ateliers de réparation, (aspect économique traité dans l'OS1)
- Valoriser les déchets : développement du compostage individuel et collectif (écoles, restauration, bâtiments collectifs, ...), bioréacteur, méthanisation, valorisation et épandage des boues d'épuration, valorisation des déchets verts...

Objectif opérationnel 2 : Protéger

Préserver et restaurer la biodiversité

Disposer de cadre pour préserver et gérer les milieux

- Retranscription de la trame verte et bleue du SCoT dans les documents d'urbanisme
- Action d'amélioration de la connaissance des différents milieux par des inventaires, des suivis, des études des fonctionnalités (ex zones humides, faune, flore, cours d'eau...) et par leur valorisation en les diffusant largement et en les rendant accessibles facilement
- Élaboration et mise en œuvre de documents de gestion : chartes, dispositifs réglementaires de protection (NATURA 2000, ZNIEFF...), SAGE, contrats de rivière, suivis des actions, actions sur la fréquentation, contrôles...

Agir pour maintenir ou restaurer les milieux

- Entretiens spécifiques et nécessaires à la préservation, au maintien ou à la restauration du fonctionnement du milieu et de sa biodiversité (maintien, restauration et entretien durables de haies, plantation notamment de haies, introduction d'espèces locales, gestion et veille des espèces exotiques envahissantes, mise en protection, gestion différenciée des espaces publics...)
- Actions visant à connaître et réduire les différents types de pollutions (réduction des intrants, zérophyto, dépollution de sites, ramassage des déchets...)
- Actions favorisant le déplacement des espèces et la connexion entre les milieux : requalification de clôtures, passages fauniques...
- Actions contribuant à la réduction de l'éclairage nocturne (cf OS 8)

Objectif opérationnel 3 : Prévenir

S'adapter aux changements climatiques

Mieux s'adapter aux risques et nuisances

- Actions d'amélioration de la connaissance des risques (Programme d'actions et de prévention des crues (PAPI), études hydrauliques préalables aux aménagements...)
- Réalisation de plans de prévention relatifs aux risques naturels et technologiques (PPRI, PPRM, plans communaux de sauvegarde, zonages pluviaux...)
- Actions d'atténuation des risques : préservation des espaces d'expansion des crues, mesures relatives à l'OS 5 (choix d'implantation des projets, limitation de l'artificialisation des sols, lutte contre les îlots de chaleur)
- Réductions des nuisances sonores (dispositifs anti-bruit, localisation des aménagements...)
- Gestion de la ressource en eau
- Élaboration et mise en œuvre de documents de gestion (SAGE, contrats de rivière, schémas d'assainissement et de gestion des eaux pluviales...)
- Restauration, entretien et aménagement des cours et plan d'eau (intervention sur la ripisylve, les zones humides, curage, renaturation...)
- Récupération et stockage des eaux pluviales pour satisfaire les usages tout en ne perturbant pas la fonctionnalité du milieu (installation de récupérateurs d'eau de pluie individuels et collectifs...)
- Actions favorisant la sobriété de l'usage de l'eau (réflexion sur les usages, transition vers des végétaux peu consommateurs d'eau, pratique du paillage, mise à niveau ou remplacement des accessoires et équipements consommant l'eau...)
- Actions visant à améliorer le rendement des réseaux de distribution et les ouvrages de traitement des eaux potables et usées (sécurisation de l'approvisionnement, protection des zones de captage, recherche et réparation des fuites, stations d'épuration, phytoépuration, assainissement autonome, diagnostic et recensement des réseaux...)

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Rodez Agglomération : zéro phyto, économie circulaire, épandage des boues, valorisation zones humides
- Decazeville Communauté : plan pluriannuel de gestion des cours d'eau, PAPI, gestion et entretien site « Natura 2000 » du Puy de Wolf et animation du parc interco des découvertes
- Plateau de Montbazens : méthanisation collective agricole
- Diagnostics et schémas directeurs assainissement et eaux pluviales et eau potable : Ouest Aveyron Communauté, Decazeville Communauté, CC Conques Marcillac
- Repar'Acteurs
- Étude optimisation des déchets Decazeville Communauté (apports volontaires...)
- Étude déchets : toutes les Communautés de communes
- Tarification incitative : Ouest Aveyron Communauté, CC Conques Marcillac, Decazeville Communauté
- Actions des syndicats de rivière (connaissance, travaux de restauration ou de préservation...)

Évaluation

- ✓ Évolution de la quantité de déchets
- ✓ Taux de recyclage et de traitement local des déchets
- ✓ Évolution de la qualité des eaux

Objectif Stratégique 10

Transformer la mobilité pour en minimiser ses impacts

Objectifs et effets attendus

- ✓ Développer une politique de mobilité ambitieuse et coordonnée
- ✓ Développer l'offre et l'usage des transports collectifs
- ✓ Favoriser les offres de mobilité combinées
- ✓ Améliorer les déplacements
- ✓ Désenclaver le territoire
- ✓ Réduire l'impact carbone de la mobilité
- ✓ Permettre le développement de l'usage quotidien du vélo et des autres mobilités actives
- ✓ Lutter contre les risques liés à la sédentarité, le manque d'activité et la qualité de l'air
- ✓ Limiter les déplacements contraints

Descriptif

Objectif opérationnel 1 : Repenser Organiser pour mieux se déplacer

Développer les outils de réflexion permettant d'organiser la mobilité du territoire à toutes ses échelles

- Études de type plan de déplacement, de mobilité, mobilité douce...
- Actions permettant d'améliorer la connaissance de l'existant et des pratiques pour améliorer les usages (stratégies d'intermodalité, d'optimisation ferroviaire (point d'arrêt, tram-train...), de gestion des infrastructures)
- Mise en place d'une stratégie concertée de transport collectif prenant en compte : les collectivités, les gestionnaires de réseaux, les usagers...

Objectif opérationnel 2 : Éviter Réduire les déplacements

Développer les lieux de partage et mutualisation des usages favorisant la non mobilité

- Création de lieux regroupant services et compétences (tiers lieux, espaces France Services, espaces de travail partagés...), notamment dans les bâtiments gares disponibles ou à proximité des lieux d'interconnexions des mobilités Cf. OS 1
- Mise en place de nouveaux services numériques mutualisés au service des habitants et des entreprises Cf. OS 7 et OS 1
- Aménagements favorisant les usages de proximité Cf. OS 5, OS 7, OS 1
- Organisation de services itinérants liés aux services publics permettant de limiter les déplacements des usagers Cf. OS 7

Objectif opérationnel 3 : Décarboner Se déplacer de manière plus vertueuse et solidaire

Faciliter l'usage des mobilités douces et actives

- Aménagement des espaces favorisant les pratiques : liaisons douces, pistes cyclables en site propre, signalétique, parkings à vélos, bornes de recharge électrique et GNV, abris, équipements...
- Acquisition de vélos à destination du public et plateformes de réservation
- Création d'équipements de vente, de location et d'entretien de cycles
- Opérations d'organisation collective de mobilité quotidienne (pedibus...)

Favoriser le déploiement et l'usage de véhicules à énergie moins polluante (électrique, hydrogène, GNV...)

- Acquisition de véhicules, solutions de recharge notamment sur l'espace public, équipements
- Accompagnement des filières locales : Cf. OS 1

Développer les transports collectifs

- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux (accueil et stationnement des véhicules, parc relai information des voyageurs et de mise en accessibilité de ces espaces, rénovation et modernisation des gares du territoire...)
- Optimisation de la desserte de transports collectifs (train, bus, avion...)
- Actions de communication pour faire connaître l'offre et inciter à l'usage des transports collectifs

Développer le fret ferroviaire

- Accompagner le développement de minifret dans l'ensemble des gares

Solutions alternatives et solidaires pour réduire les coûts d'accès à la mobilité

- Développement des dispositifs tels que l'auto partage, le covoiturage ou l'auto stop organisé : aires, équipements, signalétique, communication, plateformes numériques...
- Développement d'outils et d'équipements de mobilité solidaire : garages, plateformes de mobilité, autoécoles solidaires...
- Transport à la Demande
- Solutions au dernier km

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Pôles d'échanges multimodaux (Villefranche de Rouergue, Naucelle, Decazeville...)
- Etude d'optimisation ferroviaire
- Développement du fret Viviez Toulouse (Railcoop)
- Vélo route, voie verte et liaisons douces (Decazeville Communauté, Communauté de Communes du Réquistanais, schéma et piste cyclable urbaine de Villefranche de Rouergue)
- Schéma directeur cycle CC Conques Marcillac
- Etude d'opportunité d'une application comme MyBus
- Potentiel développement de stations de production et/ou distribution d'hydrogène

Évaluation

- ✓ Emission de GES liée à la mobilité
- ✓ Nombre d'espaces multimodaux mis en place
- ✓ Évolution de la part de véhicules électriques ou hybrides
- ✓ Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public créées
- ✓ Nombre de nouvelles solutions de mobilité testées
- ✓ Nombre de gares accompagnées
- ✓ Nombre de services numériques mis en place

Objectif Stratégique 11

Accompagner les changements de pratiques

Objectifs et effets attendus

- ✓ Réduction de la facture et de la précarité énergétique
- ✓ Réduction de la pollution énergétique et lumineuse
- ✓ Réduction des consommations
- ✓ Partage de bonnes pratiques

Descriptif

Objectif opérationnel 1 : Intégrer

Faire de la transition écologique un moteur des actions du territoire

Élaborer des cadres d'intervention et coordonner les actions

- Participation à l'élaboration continue des PCAET et aux actions concernant tous les publics
- Intégration des objectifs PCAET et de mesures incitatives dans les documents cadres (PLUi, PLH, plan mobilité...)
- Utilisation et valorisation des outils existants ou création de nouveaux outils participant à la transition écologique (communication de données, bilans énergétiques, cadastre solaire, affichage des étiquettes Energie Climat, coopérative citoyenne, inventaires naturalistes...)

Intégrer la transition écologique dans tous les projets : Cf. Axe transversal

Objectif opérationnel 2 : Sensibiliser

Inciter le passage à l'action

Organiser des évènements de sensibilisation (théorie) à la transition écologique ou intégrant des acteurs de la transition écologique

- Modules pédagogiques dans les établissements scolaires sur les thématiques climat, air, énergie, eau, déchets, biodiversité (CPIE, Watty...)
- Sensibilisation et animation tous publics (conférences, fresque pour le climat, spectacles des Boudeuses, extinction partielle de l'éclairage public...)

Organiser des actions concrètes collectives (pratique) d'évitement, de réduction ou de compensation, sur les thématiques climat, air, énergie, eau, déchets, biodiversité, impliquant la population

- Visites de réalisations exemplaires
- Communication écogestes, cadastre solaire...
- Démonstration de véhicules moins polluants
- Défis « Famille à énergie positive », « Zéro déchets »...
- Mise en place d'un système d'évaluation des pratiques

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Rodez Agglomération : PCAET, CTE, démarche d'achats publics durables et responsables, dématérialisation des dossiers, évaluation des pratiques
- Ouest Aveyron Communauté : PCAET, projet de territoire, PLUi, PLH, déploiement des écogestes, actions de sensibilisation tous publics, dispositif « Ecodéfi », ...
- Actions de sensibilisation des syndicats de rivière

Evaluation

- ✓ Mise en œuvre d'actions préconisées par les PCAET du PETR, de Rodez Agglomération et OAC
- ✓ Application de critères environnementaux
- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation
- ✓ Nombre de personnes sensibilisées

Cet enjeu a pour objectif de définir les principes communs d'intervention en vue de faire un projet de territoire dynamique, capable d'anticiper, d'accompagner le changement et de s'adapter pour répondre aux défis. En effet, le territoire doit répondre à un contexte en permanente évolution :

- L'urgence climatique et environnementale
- Les crises sociétales, économiques et sanitaires
- Une organisation territoriale en perpétuelle transformation : imbrication des échelles institutionnelles, évolution des compétences des collectivités, réformes des politiques publiques....



IL S'AGIT AINSI D'ANCER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE ET LA COOPÉRATION COMME MOTEUR DE L'ACTION.

FÉDÉRER

MOBILISER, COOPÉRER ET
STIMULER LA DÉMOCRATIE
LOCALE

PROGRESSER

INTÉGRER LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE,
LA TRANSITION, LES
VULNÉRABILITÉS
DANS TOUS LES PROJETS

FEDERER

MOBILISER, COOPÉRER ET STIMULER LA DÉMOCRATIE LOCALE

L'agilité d'un territoire tient à sa capacité à nouer des coopérations intelligentes entre et avec d'autres territoires, à plusieurs échelles pour une meilleure efficacité et cohérence des actions.

Il s'agit ici de voir le territoire comme un métabolisme territorial prenant en compte les réciprocitys et complémentarités entre les territoires, au lieu d'une liste de fonctions à conduire par des entités spécialisées les unes à côté des autres.

En effet, tout est relié sur un territoire, d'autant plus lorsqu'il s'agit de développement durable.

Cette approche systémique doit permettre d'inventer des façons de faire autrement et de tisser de nouvelles coopérations et mutualisations territoriales dans la concertation. Ainsi, l'efficacité et la cohérence des actions reposent souvent sur la pertinence de l'échelle de mise en œuvre. Tant en période de crise que sur le long terme, un territoire résilient cherche à renforcer ses relations avec ses habitants, les forces vives et les autres territoires, pour favoriser l'entraide qui diminue les impacts et permet de mieux rebondir.

Il s'agit ainsi de construire des partenariats d'intérêts conjoints aux échelles appropriées permettant des complémentarités vertueuses : ville-campagne, centre-périphérie mais aussi, entre les villes, les campagnes, les filières, les acteurs...

Objectifs et effets attendus

- ✓ Construire une culture commune et partagée
- ✓ Coconstruire et développer la transversalité
- ✓ Disposer d'un cadre de dialogue mobilisable à différentes échelles
- ✓ Impliquer les citoyens et forces vives dans les projets
- ✓ Renforcer les capacités des ressources de pilotage de projet et les outiller
- ✓ Objectiver, communiquer et rendre compte
- ✓ Améliorer la performance des politiques publiques
- ✓ Enrichir le projet sur son cycle de vie

Leviers et principes d'actions

- ❖ **Affirmer les spécificités territoriales** : la connaissance du territoire et la compréhension de son fonctionnement sont des points essentiels à aborder. L'ensemble de ces éléments contribue à fonder son identité et à trouver des solutions « sur mesure » permettant d'être mieux comprises et mises en œuvre par l'ensemble des acteurs et des populations.
 - ✓ Comprendre les spécificités du territoire et construire une culture commune par des « Récits de territoire », pour une évolution plus vertueuse des actions
 - ✓ Identifier et gérer durablement les biens communs (ressources naturelles, paysages, patrimoine historique, etc.)
- ❖ **Favoriser la diversité et la coopération des acteurs** : afin de partager des expériences, d'élaborer des réponses collectives adaptées aux réalités de terrain pour anticiper et s'adapter.
 - ✓ Assurer la cohérence des actions et une gestion concertée des flux à différentes échelles
 - ✓ Stimuler les synergies, le partage d'expérience et les complémentarités entre acteurs à travers des rencontres, un dialogue, une co-construction, une coopération qui s'inscrivent dans la durée
 - ✓ Bâtir des partenariats et des coopérations et engager des actions de réciprocité
 - ✓ Mutualiser les moyens et faire des économies
- ❖ **Favoriser les démarches qui visent à renforcer la participation des citoyens et l'association des forces vives du territoire**
 - ✓ Stimuler les initiatives et renforcer la mobilisation en mettant en avant le principe d'objectifs partagés et en insistant sur l'engagement et l'implication des parties prenantes
 - ✓ Stimuler l'écosystème partenarial (acteurs institutionnels, acteurs économiques, société civile, experts...)
 - ✓ Coconstruire et faire en sorte que les acteurs impliqués ne soient pas uniquement spectateurs mais bien parties prenantes pour in fine faciliter l'appropriation, l'engagement et l'adhésion
- ❖ **Encourager l'expérimentation, l'innovation et l'apprentissage**
 - ✓ Formations sur mesure territoriale
 - ✓ S'inscrire dans une logique apprenante pour renforcer les compétences
 - ✓ Favoriser les expérimentations et la réalisation de démonstrateurs pour tester des solutions qui vont dans le sens de la transition du territoire
 - ✓ Encourager à la créativité et à l'innovation
 - ✓ Avoir le droit à l'erreur en anticipant ses impacts
 - ✓ Mettre en œuvre des dispositifs de suivi-évaluation
- ❖ **Renforcer la cohérence et l'articulation avec et entre les programmes, les politiques publiques et les outils de contractualisation**
 - ✓ Programmes européens : FEDER FSE Occitanie, FEDER Massif central et Convention interrégionale du Massif central, FEADER et Leader du GAL Centre Ouest Aveyron
 - ✓ CPER, Schémas Régionaux : SRADDET..., Schémas départementaux : accessibilité services publics...
 - ✓ SCoT Centre Ouest Aveyron
 - ✓ Dispositifs contractuels CRTE et CTO du PETR Centre Ouest Aveyron
- ❖ **Penser le projet dans sa globalité** : cette approche permet de trouver des réponses optimales en croisant des thématiques (économie, social, environnement, énergie, mobilité, etc.), des échelles de temps (impact et pérennité dans le temps), et des acteurs du territoire (complémentarité des usages et mutualisation).
 - ✓ Comprendre le contexte et les enjeux de chaque territoire pour articuler la finalité de leurs projets
 - ✓ Promouvoir les projets aux bénéfices multiples
 - ✓ Renforcer les échanges avec les territoires voisins

Coopération *interterritoriale* avec le CRTE de Rodez Agglomération des bénéfices mutuels pour les territoires urbains et ruraux

Même si le périmètre du CRTE du PETR n'inclut pas Rodez Agglomération, il a été fait le choix d'analyser le territoire en prenant en compte cette entité urbaine. En effet, les 8 EPCI du CRTE sont, dans bien des domaines, directement impactés par la proximité et donc l'influence de l'agglomération, comme cette dernière est étroitement dépendante des ressources des zones plus rurales.

Sa position centrale au cœur du département de l'Aveyron et la présence de la quasi-totalité des fonctions métropolitaines supérieures, font de Rodez Agglomération le principal pôle de flux du grand bassin de vie, de sorte que les territoires alentours sont très marqués par cette attractivité. Ce profil territorial induit ainsi des interdépendances inévitables pour les populations et le développement de ces territoires.

Il est donc important d'encourager les complémentarités et les réciprocitys entre les espaces ruraux, périurbains et urbains autour de projets fédérateurs dans des domaines propices à activer des démarches de coopération territoriale telles que :

- **Les politiques alimentaires et l'agriculture** : L'orientation 2 du CRTE de Rodez Agglomération a pour ambition le développement d'une véritable filière d'agriculture et d'alimentation durable et l'objectif stratégique 2 du PETR vise à soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux. De fait, une action commune, pour le moins concertée, semble envisageable, d'autant plus que le projet voulu par Rodez Agglomération peut dépendre, dans une perspective de garantir des apports quantitatifs suffisants et diversifiés, d'un approvisionnement extérieur mais proche de son propre territoire ;
- **Le tourisme** : Le patrimoine paysagé et architectural ainsi que culturel et de loisir peut trouver de nombreuses complémentarités entre les offres touristiques de territoires voisins. A titre d'exemple peut être citée la « Route Soulages » qui associe autour de l'œuvre de l'artiste Pierre Soulages, les musées ruthénois, Soulages et Fenaille, le musée des arts et métiers traditionnels de Salles-la-Source et l'abbatiale de Conques. Dans un souhait partagé de mettre en tourisme le territoire pour Rodez Agglomération (orientation 1) et de structurer et mailler une offre touristique innovante et différenciante pour le PETR (Objectif stratégique 3) d'autres actions seront à étudier.
- **La mobilité** : De fait, les enjeux de mobilité dépassent les limites administratives. Une réflexion commune pourrait être envisagée.
- **La transition énergétique** : Le territoire relativement restreint de Rodez Agglomération, ainsi que des contraintes particulières dues à la densité de population, à l'obligation de protection du patrimoine architectural et paysager, à la zone de servitude aéronautique, ... contraignent le développement de l'ensemble des solutions de production d'énergies renouvelables. Un travail collaboratif avec le territoire du PETR pourra être établi dans la recherche d'un équilibre Offre (production) / Demande (consommation).
- **L'urbanisme** : Notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

PROGRESSER

INTÉGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA TRANSITION, LES VULNERABILITES

DANS TOUS LES PROJETS

Prendre le virage des transitions écologiques dans le modèle actuel de développement de nos sociétés doit conduire à une approche transversale prenant en compte les finalités fondamentales du développement durable, préservation et amélioration de l'environnement, économie, résilience, utilisation responsable des ressources, cohésion sociale et bien-être.

L'objectif est de « limiter la contribution du territoire à l'atteinte des limites planétaires au niveau mondial, et mieux anticiper les conséquences des limites planétaires pour le territoire » (Natacha Gondran).

En effet, une attention sera portée aux effets du projet, afin qu'ils n'aggravent pas, voire réduisent, les vulnérabilités et par la suite, les menaces de court ou de long terme sur le territoire.

Il s'agit véritablement d'entrer dans une logique de résilience, engagée de façon systématique : tout projet, toute politique publique devront intégrer dès leur conception, leur planification, voire leur financement, toutes les questions relatives aux piliers du développement durable pour mieux anticiper, agir, rebondir, se transformer dans le temps.

Les projets devront également rechercher les co-bénéfices économiques, environnementaux et sociaux et l'efficacité des dépenses.

Objectifs et effets attendus

- ✓ Assure la viabilité économique des projets
- ✓ Veiller à une utilisation responsable des ressources
- ✓ Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- ✓ Participer à la cohésion sociale et au bien-être des habitants
- ✓ S'inscrire dans une démarche de résilience

Leviers et principes d'actions

❖ ASSURER LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES PROJETS : il s'agit de concilier la durabilité et la rentabilité d'un projet sur le long terme en tenant compte des effets directs et indirects et d'optimiser l'allocation des ressources financières nécessaires

- ✓ **Le projet permet-il un développement soutenable du territoire ?** Développer des approches économiques responsables et solidaires
- ✓ **Le projet fait-t-il l'objet d'une analyse en coût global ?** Prendre en compte la durabilité du projet dans son cycle de vie, évaluer les coûts d'investissement, de fonctionnement, de maintenance et des coûts cachés..., dimensionner le projet aux moyens humains et financiers
- ✓ **Le projet fait-il l'objet d'une analyse coûts-avantages ?** Évaluer les bénéfices du projet pour le maître d'ouvrage, la population et le territoire et établir un bilan au regard de l'intérêt général
- ✓ **Le projet trouve-t-il son équilibre financier ?** Étudier le financement tant sur les fonds publics que privés, garantir les ressources financières pour le fonctionnement à court, moyen et long termes, anticiper la tarification à l'utilisateur et l'impact sur la fiscalité, calculer le retour sur investissement au regard de différentes variables

- ❖ **VEILLER À UNE UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES pour assurer la satisfaction de besoins essentiels dans une logique de sobriété**
 - ✓ **Le projet est-il économe en espace ?** Réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, réinvestissement des friches et dents creuses....
 - ✓ **Le projet est-il économe en ressources naturelles ?** La sobriété dans l'usage des ressources est recherchée. Réduction, réutilisation et recyclage des matériaux ; réutilisation et le recyclage/traitement des déchets. L'économie circulaire est développée
 - ✓ **Le projet est-il économe en énergie ?** La dépendance aux énergies fossiles et aux ressources non renouvelables et externes est réduite ; maîtrise et réduction des consommations, développement des énergies renouvelables

- ❖ **CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION ET A L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT pour minimiser l'empreinte des actions et maintenir l'habitabilité du territoire**
 - ✓ **Le projet permet-il de réduire les impacts sur l'environnement ?** Réduire les pollutions, les nuisances, les risques, protéger les écosystèmes
 - ✓ **Le projet encourage-t-il une gestion respectueuse de l'environnement ?** Intégrer les enjeux environnementaux dans la conception même du projet, anticiper l'évolution des besoins, intégrer des critères environnementaux dans la commande publique

- ❖ **PARTICIPER À LA COHÉSION SOCIALE ET AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS, en soutenant les solidarités, en réduisant les inégalités et en prenant en compte les personnes les plus vulnérables**
 - ✓ **Le projet améliore-t-il les conditions de vie des habitants ?**
 - ✓ **Le projet favorise-t-il les liens sociaux, le « vivre ensemble », l'intégration et la mixité sociale ?**
 - ✓ **Le projet offre-t-il une accessibilité équitable à tout public :** proximité, transport, handicap, inclusion sociale...

- ❖ **S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE RÉSILIENCE pour avoir la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter et ainsi se développer durablement quelles que soient les mutations auxquelles le territoire doit faire face**
 - ✓ **Le projet est-il en mesure de faire face à des situations de crise ?** Anticipation, adaptation et atténuation des effets du changement climatique, actions de réduction des impacts sur la biodiversité, analyse des vulnérabilités
 - ✓ **Le projet est-il susceptible d'évoluer dans le temps et dans l'espace ? Le projet est-il modulable ? Existe-t-il des solutions alternatives en cas de retournement de situation ?** Capacité de réversibilité du projet, d'évolutivité. Anticiper la fin de vie du projet (déconstruction, remise en état du site...). Anticiper un possible changement d'affectation ou d'usage. Tenir compte dans le montage initial des projets d'extension, modernisation ou aménagement connexes futurs
 - ✓ **Le projet prend-il en compte les risques économiques, sociaux et environnementaux ?** Connaître les aléas, les vulnérabilités et les dépendances. Favoriser les mesures dites sans regret (bénéfiques quelle que soit la situation future).

ROLE ET ACTIONS DU PETR

↳ Un projet de territoire renforçant les solidarités réciproques

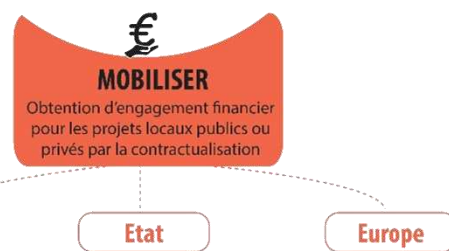
Ce document fédérateur amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des différentes politiques menées et décline sa vision stratégique en plan d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

↳ Une ingénierie dédiée pour accompagner la mise en œuvre de projets en réponse aux besoins du territoire

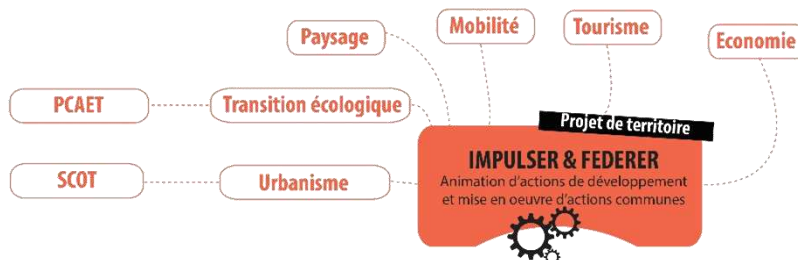
L'équipe technique pluridisciplinaire du PETR est au service des acteurs publics et privés du territoire pour accompagner leurs projets et leur apporter un appui méthodologique, une expertise et une aide au montage de dossiers de demande de subvention. Le PETR est également moteur de la mise en réseau des différents acteurs du territoire afin de faciliter l'émergence de projets, de fédérer et coordonner les actions.



↳ Le portage de dispositifs contractuels pour apporter des financements au territoire



↳ Le portage de projets nécessitant une échelle large et permettant d'animer les réflexions sur des sujets d'intérêt commun et de proposer des actions et solutions mutualisées au service du territoire



↳ Une mise à disposition d'outils auprès des EPCI membres pour construire les politiques publiques

- Des éléments de connaissance à intégrer dans les stratégies de développement et de planification des EPCI
- Des apports méthodologiques et d'expertise au service des dynamiques territoriales
- Des instances de dialogue et de concertation (Bureau, conférence des maires, Comités techniques EPCI, comité de programmation LEADER, Conseil de développement, réseau Petite Ville de Demain...)

Exemples de projets (non exhaustifs)

- Mobilisation plus fréquente du comité technique EPCI pour développer une culture du partage d'expériences et de coopérations
- Mise en place du conseil de développement du PETR
- Guide du porteur de projet intégrant les principes évoqués ci-dessus
- Visite de projets exemplaires, organisation de formations, de conférences thématiques....
- Outils mutualisés d'observation du territoire
- ...

Évaluation

- ✓ Nombre de projets ayant créé des coopérations, synergies, avec d'autres territoires
- ✓ Nombre de contrats portés à l'échelle du territoire et nombre de projets accompagnés
- ✓ Volume financier des projets accompagnés
- ✓ Nombre de comités techniques

Liste non exhaustive des projets 2021 du CRTE Centre Ouest Aveyron

Axe 1 ECONOMIE

Bénéficiaire	Description du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention	Fonds Etat
Decazeville Communauté	ZAC du Centre phase 2		470 050,00	friches
CC Decazeville Communauté	Aménagement ZC du centre de decazeville phase 2	3 701 528,22	150 000,00	DETR
CC Pays Ségali	Aménagement d'un tiers-lieu à Baraqueville en 2 tranches (tranche 1)	684 386,17	102 657,92	DETR
Le Bas-Ségala	Aménagement d'un multiservices d'une partie de la maison Tournier en 3 tranches (tranche 3)	304 767,00	13 701,00	DETR
TOTAL			736 408,92	

Axe 2 ATTRACTIVITE

Bénéficiaire	Description du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention	Fonds Etat
Cransac	réhabilitation d'une friche urbaine en vue de la création d'un pôle de vie		382 752,00	friches
Naucelle	restructuration d'une friche urbaine en résidences autonomes sénior		423 962,00	friches
Rignac	recyclage d'une friche urbaine en pôle de vie multigénérationnel		390 000,00	friches
Almont-les-Junies	Travaux de rénovation de logement locatif	87 905,00	21 976,25	DETR
Anglars-Saint-Félix	Acquisition d'un bâtiment pour aménager un espace multi-usage en 2 phases: phases 1: achat, désamiantage et réfection de la toiture	602 000,00	56 000,00	DETR
Baraqueville	Construction d'une salle d'animation en 3 tranches (tranche 2)	3 773 105,79	280 000,00	DETR
Brandonnet	Rénovation des logements locatif au dessus du bar en 2 tranches (tranche 2)	210 785,00	29 249,40	DETR
Brandonnet	Rénovation du bâtiment communal regroupant le bar/restaurant, la bibliothèque et salle d'activité. en 3 tranches (tranche 2)	264 150,00	32 780,00	DETR
Calmont	Réhabilitation d'un bâtiment pour un espace associatif, culturel et social en 2 tranches (tranche 1)	704 517,00	70 451,70	DETR
Calmont	Installation d'un arrosage intégré et automatique au stade de foot de Ceignac	31 629,00	12 074,00	DETR
Camboulazet	Extension du mur de clôture du cimetière et numérisation des données.	71 751,44	17 937,86	DETR
Camjac	Rénovation, extension de la salle des fêtes de Frons	163 769,00	32 771,00	DETR
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	Voirie 2021	376 620,00	60 000,00	DETR
CC Conques-Marcillac	Travaux sur voirie communautaire	401 214,28	82 470,20	DETR
CC du Pays Rignacois	Aménagement et mise en sécurité des écoles de Bournazel et de Goutrens	30 000,00	12 000,00	DETR
CC du Pays Rignacois	voirie	350 000,00	40 000,00	DETR
CC du Plateau de Montbazens	Mise aux normes des équipements sportifs de l'Aire de loisirs et le diagnostic du site d'escalade -tranche 2	75 000,00	6 600,00	DETR
CC du Réquistanais	Programme de réfection de la voirie communautaire 2021	340 403,49	64 421,27	DETR
CC Ouest Aveyron Communauté	Création d'une Msp à La Fouillade en 3 tranches phase 1 (tranche 3 en 3 phases)	1 060 000,00	120 000,00	DETR
CC Ouest Aveyron Communauté	Voirie	600 000,00	90 000,00	DETR
CC Pays Ségali	Voirie	997 203,49	90 000,00	DETR
Colombiès	création d'un bâtiment accueillant une garderie periscolaire	242 000,00	96 800,00	DETR
Colombiès	réhabilitation de la forge en logement locatif en 2 tranches (tranche 1)	658 800,00	90 000,00	DETR
Connac	Plan d'adressage de la commune	12 857,86	6 428,93	DETR
Foissac	Réhabilitation des logements dans la maison Muratet en 2 tranches (tranche 2)	189 030,00	23 628,75	DETR
La Bastide-Solages	Tranche 1 : Réfection voirie coeur de village	278 183,00	51 090,50	DETR
La Capelle-Balaguier	Achat d'un équipement numérique	2 000,00	800,00	DETR
La Fouillade	Aménagement d'un espace multi-activités en 2 tranches (tranche 1)	1 200 000,00	90 000,00	DETR
La Rouquette	Opération coeur de village en plusieurs tranches - tranche 1 et 2 et honoraires	537 660,00	53 146,60	DETR
La Salvetat-Peyralès	achat d'équipements numérique	7 741,00	2 322,00	DETR
La Salvetat-Peyralès	Aménagement de logements dans le presbytère en deux tranches (tranche 2)	351 505,00	52 725,90	DETR
La Salvetat-Peyralès	Mise en accessibilité des bâtiments communaux (boucherie, école et église)	97 944,00	24 486,00	DETR
La Selve	Rénovation de la toiture des logements communaux	38 960,00	15 584,00	DETR
Le Bas-Ségala	Réhabilitation de la maison Tournier en logements locatifs en 3 tranches (tranche 3)	647 660,00	48 764,10	DETR
Le Bas-Ségala	Aménagement du coeur de village de la Bastide l'Evêque en 2 tranches (tranche 2)	435 976,00	20 000,00	DETR
Lunac	Rénovation et extension du gymnase en 2 phases (phase 2: travaux 2021 honoraires)	709 950,00	104 719,65	DETR
Maleville	Construction d'une nouvelle école (tranche 1)	1 006 245,00	402 498,00	DETR
Manhac	Réhabilitation du presbytère au 1er étage en logement locatif T3	100 695,00	25 173,75	DETR
Manhac	Réhabilitation du presbytère au rez de chaussée en espace associatif	71 984,00	17 996,00	DETR
Marcillac-Vallon	Assistance à la dénomination et numérotation des voies	2 880,00	1 152,00	DETR
Montbazens	création d'une maison médicale tranche 2	1 010 000,00	95 000,00	DETR
Montclar	Aménagement des abords de la RD60 en traverse	186 740,00	22 692,00	DETR
Mouret	Plan d'adressage de la commune	7 467,00	2 613,45	DETR
Mouret	Travaux voies communales N°52 et 47	43 476,90	13 045,00	DETR
Naucelle	Rénovation et mise en sécurité de l'école Jules Ferry	111 463,34	44 585,34	DETR
Nauviale	Sécurisation et aménagements extérieurs du groupe scolaire	68 688,66	24 041,03	DETR
Nauviale	Réfection de voirie	44 441,84	11 110,46	DETR
Prévinquières	rénovation du bâtiment scolaire et de l'annexe	10 364,57	4 145,83	DETR
Pruines	Adressage de la commune	8 000,00	2 800,00	DETR
Réquista	Réhabilitation et extension du groupe scolaire La Lande	476 618,00	190 647,20	DETR
Rieupeyrroux	aménagement d'un espace public rue de l'Hom 3eme tranche	179 639,50	35 927,90	DETR
Rignac	Aménagement d'une résidence de service tranche 3 en 2 phases (phase 1) aménagements des espaces communs	569 250,00	99 270,00	DETR
Rullac-Saint-Cirq	Réfection de la voirie communale : route de Trémolières	12 710,00	3 177,50	DETR
Saint-André-de-Najac	Construction d'un atelier municipal tranche 1	255 380,00	61 291,20	DETR
Saint-Christophe-Vallon	Sécurisation de l'arrêt de bus en bordure de la RD840	25 550,00	7 665,00	DETR

Saint-Félix-de-Lunel	Réfection des voies communales route des Hermies Hautes, route accès La Souquièrre, voie d'accès au lotissement le Foirail et route de Réquistal	24 493,00	7 347,90	DETR
Saint-Igest	aménagement des espaces publics et de la fontaine	17 512,56	5 253,77	DETR
Saint-Jean-Delnous	Plan d'adressage de la commune	6 030,00	2 412,00	DETR
Saint-Just-sur-Viaur	Création d'une maison familiale d'accueil pour personnes âgées, travaux 2019 à 2021 tranche 3	1 039 269,00	45 196,47	DETR
Saint-Santin	Réhabilitation du centre bourg de St Julien de Pigniol (TRANCHE 1)	134 563,60	26 912,72	DETR
Sainte-Croix	travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école et de la mairie	17 500,00	5 250,00	DETR
Sainte-Croix	Acquisition et rénovation d'une habitation en 2 logements locatifs en 2 tranches (tranche 1)	405 430,00	50 678,75	DETR
Sainte-Juliette-sur-Viaur	Opération cœur de village- tranche 3	228 431,20	54 385,30	DETR
Salles-Courbatès	Travaux d'extension pour l'école	166 981,44	66 792,57	DETR
Salles-la-Source	Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école de Souyri - tranche 2	2 639 700,00	569 223,33	DETR
Salles-la-Source	Création d'une MAM	309 917,17	77 479,29	DETR
Salles-la-Source	Aménagement d'espaces publics dans les villages de Mondalzac, Cadayrac et Souyri	443 838,50	49 741,25	DETR
Sanvensa	Aménagement de la sécurité de la traverse de Sanvensa par la RD 22 en 2 tranches (tranche 2)	495 000,00	49 500,00	DETR
Savignac	Travaux de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la mairie et de la salle des fêtes	187 000,00	46 750,00	DETR
Sénergues	Restauration et mise en sécurité de l'installation campanaire du clocher de l'église	85 917,23	21 479,31	DETR
Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays Ségali	Travaux de sécurisation des écoles	61 000,00	24 400,00	DETR
Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays Ségali	Achat d'équipement numérique	73 550,00	29 420,00	DETR
Valady	Changement des menuiseries de la mairie	26 060,04	6 515,01	DETR
Valady	Reconstruction du mur de clôture du cimetière de Fijaguet	7 596,25	1 899,06	DETR
Valady	Changement de la toile du préau	4 290,00	1 716,00	DETR
Villefranche-de-Rouergue	Travaux des groupes scolaires (menuiseries , toitures, peintures, sécurisations)	70 000,00	28 000,00	DETR
Villefranche-de-Rouergue	Aménagement des locaux pour l'inspection académique	240 000,00	48 000,00	DETR
Villefranche-de-Rouergue	Aménagement de la maison des jeunes citoyens et PAEJ	203 000,00	40 600,00	DETR
Villeneuve	Sécurisation et aménagement de l'entrée du bourg- Faubourg St Roch en 2 tranches (tranche 1) hors reseaux	493 984,30	53 000,00	DETR
Viviez	Aménagement de traverse d'agglomération (la traversée de Crouzet)	280 000,00	46 100,00	DETR
TOTAL			5 418 826,50	

Axe 3 ENVIRONNEMENT

Bénéficiaire	Description du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention	Fonds Etat
Montclar	Rénovation énergétique de la mairie	21 878,00	10 939,00	DSIL TE
Nauviale	Rénovation énergétique du multiple rural	77 990,00	31 196,00	DSIL TE
Marcillac Vallon	Rénovation de l'ancien presbytère	200 000,00	100 000,00	DSIL TE
Decazeville	Rénovation énergétique des bâtiments communaux -gendarmerie - salle du laminoir	765 500,00	227 650,00	DSIL TE
Cransac	Réfection du coeur de chauffe de la chaudière biomasse du réseau de chaleur et régulation générale	64 727,00	25 890,00	DSIL TE
Rignac	Rénovation énergétique de la mairie	70 000,00	29 769,64	DSIL TE
Baraqueville	Aménagement d'une salle de réunion dans les combles de la mairie	423 638,32	92 908,40	DSIL TE
Gramond	Rénovation de l'immeuble « ancienne école » en 4 logements locatifs	170 238,37	59 583,42	DSIL TE
Castanet	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	590 000,00	164 500,00	DSIL TE
Vailhourles	Rénovation thermique et mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente	522 206,00	186 427,54	DSIL TE
Villefranche de Rouergue	Travaux de rénovation énergétique du gymnase Robert Fabre	387 970,00	155 188,00	DSIL TE
Ambeyrac	Rénovation énergétique de bâtiments en logements locatifs	595 500,00	181 280,00	DSIL TE
Monteils	Aménagement d'une MAM et d'une chaufferie commune ecole, mairie, salle	319 395,00	90 258,00	DSIL TE
CC Conques-Marcillac	Réparation des dégâts occasionnés à la route d'intérêt communautaire n° 2 reliant la RD22 à la RD904 sur la commune de Mouret	61 583,00	15 395,75	DETR
CC Decazeville Communauté	reprise et confortement de murs de soutènement	200 000,00	40 000,00	DETR
CC du Pays Rignacois	Rénovation énergétique de l'école d'Auzits	20 000,00	8 800,00	DETR
CC du Pays Rignacois	Rénovation énergétique de l'école d'Escandolières	35 000,00	15 400,00	DETR
Conques-en-Rouergue	Réparation des dégâts d'intempéries - pluies de décembre 2020	10 053,00	2 513,25	DETR
Galgan	Rénovation énergétique de l'école	20 000,00	8 000,00	DETR
Martiel	rénovation énergetique de l'école	596 680,00	238 672,20	DETR
Muret-le-Château	Rénovation énergétique du bâtiment abritant les services de la mairie	24 998,24	7 499,47	DETR
Pruines	Travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique du bâtiment abritant l'école et la mairie	136 650,44	54 660,18	DETR
Sainte-Croix	Travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie	317 531,00	127 012,00	DETR
Salles-la-Source	Travaux de réfection de voirie suite à intempéries	41 612,00	10 403,00	DETR
Toulonjac	Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Toulonjac en 2 tranches (tranche 1)	411 300,00	71 977,50	DETR
Valady	Travaux sur voies communales suite aux intempéries	21 170,00	5 292,50	DETR
Villefranche-de-Rouergue	Rénovation énergétique du groupe scolaire Robert Fabre	166 500,00	66 600,00	DETR
Villeneuve	Rénovation énergétique de l'espace socio-culturel et changement du mode de chauffage	243 912,80	48 000,00	DETR
TOTAL			2 075 815,85	
TOTAL			8 231 051,27	